

Bilan de la concertation préalable

Avril 2019



Le parc éolien de la Plaine de Champagne,
résultat d'un véritable travail de co-construction

Un projet avec EDF Renouvelables
(SAS Parc éolien de la Plaine de Champagne)

Table des matières

EN PREAMBULE	3
1. UNE DEMARCHE D'ECOUTE ET DE CONCERTATION INITIEE DES LE DEBUT DU PROJET	4
1.1. LE DEROULEMENT DES PREMIERES RENCONTRES	5
1.2. UN DIALOGUE RENFORCE AU COURS DE L'ANNEE 2016	7
1.3. LE COMITE DE LIAISON, UNE INSTANCE CLEF DANS LE DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE (2016-2018)	9
2. LA CONCERTATION PREALABLE AVEC TOUS LES HABITANTS.....	26
2.1. UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION INEDIT	26
2.2. LES PRINCIPALES QUESTIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE OUVERTE AUX HABITANTS	33
3. LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE	37
3.1. UN DIALOGUE CONSTRUIT ET CO-CONSTRUIT.....	37
3.2. LA POURSUITE DU DIALOGUE	38
3.3. MESURES PRISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE SUITE A LA CONCERTATION	39
3.4. LES POINTS REMARQUABLES DE LA CONCERTATION PAR LES CONCERTANTS	42
4. CONCLUSION	44
ANNEXES	45

Document rédigé par Emmanuel Letourneux (Ensemble Communications Participatives), et par Charles Florin (Stratéact Dialogue), qui ont accompagné EDF Renouvelables France dans la démarche de concertation pour ce projet.

*Pour toute information complémentaire sur le projet éolien de la Plaine de Champagne :
Olivier Cochard – Chef de projet, olivier.cochard@edf-en.com, 01 40 90 25 46*

EN PREAMBULE

Ce document s'inscrit dans le cadre de la démarche de concertation préalable au dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale liée au projet éolien de la Plaine de Champagne (départements de l'Aube et de la Marne), situé sur les communes de Montépreux, Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp et Semoine.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent bilan vise à rendre compte auprès des autorités compétentes et du grand public de l'ensemble des caractéristiques, du déroulement et de la dynamique vécue lors de la concertation préalable tant sur le plan quantitatif (état de la participation, nombre de rencontres, etc.) que qualitatif (thématiques abordées, observations et propositions concrètes avancées, évolutions du projet, etc.). Il précise également les enseignements tirés par le maître d'ouvrage ainsi que les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour y répondre, dans la perspective d'aboutir au projet le plus adapté aux caractéristiques du territoire.

Menée de manière volontaire par le maître d'ouvrage – EDF Renouvelables France, acteur majeur des énergies renouvelables en France - la démarche de concertation préalable s'est déployée sur plus de 4 années, avec une constance et une exigence peu communes dans le secteur. Elle a ainsi traversé l'ensemble du développement du projet, de façon à la fois déterminée, volontaire et innovante, tant dans les modalités déployées que dans le temps, répondant au souhait émis par l'équipe projet de permettre aux acteurs du territoire et aux habitants concernés par le projet d'en être informés en amont, d'exprimer leur vision et leurs remarques à chacune des étapes clef, afin que ces dernières soient prises en compte autant que possible dans l'élaboration finale du projet.

- En 2015, après avoir identifié la zone comme favorable au développement d'un projet éolien, le contact est établi avec les élus du territoire, ainsi qu'avec les propriétaires et exploitants agricoles.
- De 2016 à 2018, un dialogue continu avec les acteurs du territoire a été mis en place avec une participation de leur part lors de la réalisation des études, lors de réunions individuelles, puis grâce à la mise en place d'un comité de liaison par le porteur du projet basé sur le volontariat. Réuni à intervalles réguliers, ce comité a accompagné le développement et participé à la co-construction du projet.
- Du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, s'appuyant sur les travaux menés par le comité de liaison, une concertation publique fut ouverte à l'ensemble des habitants concernés par le projet et fut menée conformément aux dispositions des articles L 121-15-1 et suivants et R 121-19 et suivants du code de l'environnement.

Les parties développées ci-dessous reviennent sur chacune de ces étapes.

1. UNE DEMARCHE D'ECOUTE ET DE CONCERTATION INITIEE DES LE DEBUT DU PROJET

Mise en place à l'initiative du porteur de projet suite à l'identification du potentiel éolien local, la concertation préalable au dépôt de demandes d'autorisations a suivi une progression et un approfondissement constant au fil des ans :

- 2015 : les échanges sont engagés avec les élus du territoire puis avec les propriétaires et exploitants agricoles, afin d'estimer l'opportunité du projet d'un point de vue politique local et foncier,
- 2016 : les élus et propriétaires-exploitants sont constamment tenus informés de l'état d'avancement du projet ; l'équipe projet engage en parallèle une étude des représentations des acteurs du territoire (dite « étude de contexte ») afin d'ajuster la démarche de concertation au plus près des habitudes de vie et des préoccupations,
- de 2016 à 2018, le comité de liaison se réunit à intervalles réguliers. L'itération qui résulte de ces échanges réguliers permet une pédagogie renforcée et une co-construction approfondie des conditions de réalisation du projet, des mesures d'accompagnement utiles au territoire et de la stratégie de concertation ouverte en direction des habitants prévue à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019. Les membres du comité de liaison ont ainsi pris le temps d'approfondir leur compréhension de tous les aspects du projet, dont ils sont devenus *de facto* les relais et médiateurs dans ce territoire très rural, implanté sur 5 communes et dont il est parfois difficile d'identifier les enjeux et les attentes.

1.1. LE DEROULEMENT DES PREMIERES RENCONTRES

Le dialogue avec les représentants élus des communes (à partir de février 2015)

En 2015, EDF Renouvelables identifie un potentiel éolien favorable au développement d'un projet éolien dans le périmètre des communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. Le porteur du projet rencontre alors les représentants élus des 5 communes concernées en février 2015 afin de porter à leur connaissance l'intérêt d'EDF Renouvelables, s'assurer de leur accord à l'engagement d'études techniques et environnementales et recueillir leurs points d'attention. A la demande du porteur de projet, les 5 conseils municipaux ont alors fait part de leur accord de principe au lancement des études de faisabilité, par le biais de délibérations ou courriers :

- 9 mars 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Montépreux pour l'étude d'un projet éolien,
- 13 mars 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Semoine pour l'étude d'un projet éolien,
- 10 avril 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Mailly-le-Camp pour l'étude d'un projet éolien,
- 22 avril 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Connantray-Vaufrey pour l'étude d'un projet éolien,
- 27 avril 2015 : courrier du maire d'Euvy actant le soutien de la commune au projet éolien, et indiquant le souhait exprimé par la municipalité du respect d'une distance minimale des éoliennes aux habitations d'un kilomètre.



EDF Energies Nouvelles
Un projet éolien sur votre territoire

Commune de Semoine

02/03/2015



*Présentation et échange autour des enjeux
et opportunités du projet
avec le conseil municipal de la commune
de Semoine le 2 mars 2015*

Sur la base de ces accords, tout au long de l'année 2015, EDF Renouvelables consulte un grand nombre de services déconcentrés ou sectoriels afin de prendre en compte l'environnement institutionnel et l'étendue des enjeux propres au territoire quant à sa dynamique générale, économique, sociale, aux enjeux écologiques et paysagers, aux questions aéronautiques et militaires et à la configuration des différents réseaux aériens et souterrains. Les retours des différentes consultations réalisées permettent d'aboutir à un pré-diagnostic favorable à la poursuite du

développement du projet, notamment par le lancement d'une démarche de concertation poussée et par la réalisation d'études environnementales et techniques approfondies.

Le dialogue avec les propriétaires et exploitants (15 juin 2015)



EDF ENERGIES NOUVELLES

Projet éolien Entre Aube et Marne

Aspects fonciers – Réunion d'information aux propriétaires et exploitants

Communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine

15 juin 2015 – 19h30 – Mailly-le-Camp

Présentation et échange autour des aspects fonciers avec les propriétaires et exploitants à Mailly-le-Camp le 15 juin 2015

Quelques semaines après avoir initié le dialogue avec les élus, EDF Renouvelables a convié l'ensemble des propriétaires et exploitants riverains de la zone d'études à l'occasion d'une réunion foncière tenue le 15 juin 2015 à Mailly-le-Camp. Ils sont près de 80 à se rendre à ce rendez-vous.

Dans la perspective de la signature des promesses de bail, le porteur de projet a alors présenté EDF Renouvelables, la manière dont un projet éolien est porté par la structure, le contexte du projet, ses enjeux pour le secteur énergétique en général et pour le territoire en particulier, les retombées économiques envisageables pour les propriétaires et exploitants et a partagé le calendrier de signature des accords fonciers envisagés.

EDF Renouvelables a pris en considération les questions, remarques et avis émis par les propriétaires et exploitants dès la première réunion foncière. A cette occasion, EDF Renouvelables a souhaité que l'échange avec les propriétaires soit constant et continu, avant, pendant et après les travaux. Dans ce contexte, la zone d'implantation est définie en cohérence avec les contraintes locales d'exploitation (chemin d'accès, systèmes d'irrigation, drainages, etc.).

1.2. UN DIALOGUE RENFORCE AU COURS DE L'ANNEE 2016

Les points d'avancement avec les maires (mai 2016)

Alors que les propriétaires et exploitants ont été rencontrés pour préparer la conclusion des accords fonciers et que les bureaux d'études ont été sélectionnés au début de l'année 2016, EDF Renouvelables a organisé des réunions avec les maires des 5 communes concernées afin de leur proposer un point d'étape portant sur :

- l'état d'avancement du projet en général,
- la présentation des études techniques et environnementales engagées en début d'année,
- le partage des modalités et du calendrier de la concertation, notamment la mise en œuvre prévue d'une étude de perceptions des habitants et usagers du territoire.

Qu'il s'agisse de l'éventuelle présence de vestiges, de la sollicitation souhaitée des entreprises locales ou de la propriété des chemins, EDF Renouvelables a recueilli et pris en compte les points de vigilance partagés par les maires dans le cadre des études et du développement du projet.

Le recueil des perceptions (été 2016)

Pour mieux comprendre les besoins des acteurs locaux en matière d'information et d'implication, et évaluer leurs aspirations à participer aux réflexions sur le projet, EDF Renouvelables a fait appel à une agence spécialisée pour réaliser une étude de perceptions.

A partir des préconisations formulées par les maires des 5 communes concernées, le prestataire expert en concertation (cabinet Alter&Go) a rencontré individuellement 26 acteurs du territoire et au-delà au cours des mois de juin et juillet 2016.

Une vaste typologie d'acteurs a été privilégiée et contactée afin d'obtenir un panel représentatif du territoire :

- maires et élus issus de chacune des 5 communes concernées par le projet et également de la commune de Gourgançon, située à proximité et disposant de retours d'expérience sur les projets éoliens,
- riverains,
- représentants d'associations foncières (experts des enjeux agricoles locaux) et sociétés de chasse,

- acteurs du secteur touristique (Office du Tourisme de Chalons en Champagne),
- représentants du monde économique (CCI de Chalons en Champagne),
- représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement (Marne Nature Environnement).



Les acteurs rencontrés ont été interrogés sur leurs représentations du développement de leurs territoires, du secteur éolien, du projet à venir et sur leurs attentes en matière d'information et de participation.

La synthèse des entretiens individuels qualitatifs menés a été restituée :

- le 13 septembre 2016 à Euvy auprès des maires des 5 communes concernées et du maire de Gourgançon,
- le 21 septembre 2016 à Connantray-Vaufrey auprès de l'ensemble des participants à l'étude de perceptions.

Parmi les nombreux points relevés, l'étude de perception a mis en avant les faits suivants :

- le faible nombre de dispositifs d'information et de concertation mis en place lors du développement des projets éoliens antérieurement implantés à proximité,
- malgré la présence d'éoliennes dans le territoire, la connaissance et la compréhension du fonctionnement de ce type d'installation est un enjeu,
- malgré l'intérêt de la population vis-à-vis du développement du projet, sa mobilisation représente un enjeu distinct,
- le dispositif de concertation proposé répond aux attentes locales, mais réclame d'être ajusté afin de prendre en compte les habitudes et la culture des acteurs, et leur volonté de voir l'opérateur se placer au même niveau que ses interlocuteurs dans les discussions sur le projet.

1.3. LE COMITE DE LIAISON, UNE INSTANCE CLEF DANS LE DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE (2016-2018)

L'équipe projet EDF Renewables décide alors d'adapter la démarche de concertation envisagée pour tenir compte des enseignements de l'étude de perceptions.



Autour de la carte du territoire et de calques, le comité de liaison échange avec le chef de projet sur les conditions de définition de la zone

L'objectif général de la démarche

A partir de l'année 2016, alors que la faisabilité du projet est à l'étude, la stratégie de concertation locale mise en place avec l'appui de 2 cabinets spécialisés (stratéact dialogue et Ensemble Communications Participatives), propose une stratégie adaptée, structurée autour d'une montée en puissance en 2 temps :

- le travail en comité de liaison de 2016 à 2018 (4 réunions thématiques + une présentation aux conseils municipaux), afin de constituer un groupe de relais fidèles et bien informés, à même de maintenir le lien avec l'ensemble des parties prenantes, et de faire remonter d'éventuels enjeux,
- dans son prolongement, la concertation préalable réglementaire à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019, est l'occasion d'ouvrir la démarche de concertation à l'ensemble des habitants de la zone, en prenant appui sur les travaux et l'esprit de confiance et de co-construction tissé en comité de liaison.

Par la mise en place d'un dialogue soutenu entre les principaux acteurs du territoire et l'équipe en charge du projet, la dynamique du comité de liaison poursuit plusieurs objectifs :

- l'instauration d'une relation de confiance, robuste et durable,
- le partage des éléments forts du projet et des avis exprimés par les acteurs du territoire au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- la montée en connaissance des acteurs du territoire, par itérations successives, dans un esprit de co-décision, permettant l'expression de contributions qualifiées sur le projet et quant aux enjeux du territoire liés au projet,
- un soin apporté à la pédagogie inscrit dans le temps associé à un travail de réelle co-construction,
- un effort d'écoute de la part de l'équipe projet, pour qui le comité de liaison a vocation à devenir un capteur des signaux faibles sur le territoire de la zone d'étude, et un médiateur capable de faire remonter les enjeux éventuellement constatés,
- l'émergence de conditions partagées permettant l'élaboration d'une concertation préalable réglementaire pertinente et adaptée aux réalités du territoire.

Au nombre d'une quinzaine environ, les membres du comité de liaison représentent une large typologie d'acteurs issus du territoire ou engagés dans la promotion de thématiques susceptibles d'intéresser le territoire, afin de favoriser une certaine représentativité et de permettre une variété de points de vue : maires, élus, présidents d'associations foncières et de sociétés de chasse, membres de commissions d'experts, d'association de protection de l'environnement, riverains, etc. Si le périmètre des membres est stable, certaines réunions ont pu accueillir d'autres participants en « auditeurs libres », notamment des conseillers municipaux. Chaque réunion était organisée par stratéact'

dialogue et Ensemble Communications Participatives sur les aspects logistiques, le déroulement et la facilitation des échanges et par le chef de projet d'EDF Renewables (Olivier Cochard).

En matière de fréquentation, entre 10 et 16 participants ont pris part à chaque réunion.

Le comité de liaison s'est réuni à 4 reprises : le 13 décembre 2016 à Euvy, le 8 mars 2017 à Semoine, le 9 novembre 2017 à Euvy et le 24 juillet 2018 à Semoine¹. Chaque réunion a fait l'objet d'une préparation soignée et a mobilisé des supports de présentation ou d'animation adaptés. Elles portaient sur une ou plusieurs thématique(s) et suivaient l'état d'avancement du projet. En outre, chaque réunion du comité de liaison a donné lieu à un compte rendu détaillé et illustré (voir annexes) tout en fixant les modalités de rendez-vous pour la réunion suivante afin de favoriser l'immersion progressive dans la logique du projet et l'itération au cours du temps.

Le 28 novembre 2017, EDF Renewables a souhaité faire un point d'étape en invitant les 5 conseils municipaux à une réunion commune, afin de présenter l'état d'avancement du projet et les travaux réalisés avec le comité de liaison. Les membres du comité de liaison ont ainsi pu témoigner de la démarche de dialogue engagée. L'objectif de cette réunion était également de replacer le projet dans le contexte d'un voisinage intercommunal. Ainsi, par exemple, le maire d'Euvy a exprimé publiquement son souhait de retirer 2 éoliennes du projet, proches de sa commune, mais situées sur le territoire de la commune voisine de Connantray-Vaufrey. Ce dialogue entre représentants des conseils municipaux, s'il a parfois pu prendre des airs de négociation entre communes, s'est déroulé dans un climat de grande convivialité et a permis le partage des points de vue et des enjeux (bénéfices, préoccupations, etc.) de chacun, dans la perspective d'aboutir au projet le plus équilibré pour le territoire.



Les conseils municipaux des communes concernées et l'équipe projet échangent autour du projet

¹ Voir en annexe les extraits des comptes rendus des réunions du comité de liaison

De manière systématique, chaque réunion du comité et la présentation aux conseils municipaux, ont donné lieu à un point d'information portant sur l'actualité et le calendrier du projet et de la concertation.

La présentation ci-dessous de chaque réunion du comité de liaison se concentre sur les thématiques à l'ordre du jour qui ont fait l'objet d'un travail de co-construction spécifique.

1^{ère} réunion du comité de liaison – 13 décembre 2016 - Euvy (11 présents)

Réflexions sur la communication autour du projet

Alors que s'ouvre la première réunion du comité de liaison, EDF Renouvelables interroge les membres sur leurs perceptions et leurs recommandations concernant les modalités d'une communication locale pertinente : comment et quand communiquer auprès du grand public ?

EDF Renouvelables partage et intègre la position unanime exprimée alors par le comité de liaison : la communication ouverte à tous sur le projet est évidemment nécessaire mais ne doit pas avoir lieu trop tôt sur la base d'un projet aux contours encore peu définis. Elle serait plus pertinente dans un autre temps de la concertation, sur la base d'un projet plus avancé et plus concret.



Les membres du comité de liaison échangent autour des enjeux de la zone d'implantation

Travail sur les enjeux de la zone d'implantation potentielle

A partir d'un travail sur cartes, la zone d'implantation potentielle est présentée aux membres du comité de liaison. A partir d'un jeu de calques thématiques, la zone en question n'est pas seulement détaillée ; elle est décomposée et analysée « par enjeux » à partir des différents paramètres et contraintes qui la composent : les distances réglementaires de 500 mètres aux habitations, le périmètre du parc éolien du Mont-de-Grignon, les enjeux aéronautiques liés à l'aéroport de Vatry, les enjeux radioélectriques, les lignes électriques, les routes principales, les canalisations de gaz, les enjeux écologiques et les zones d'habitat.

Les participants ont suivi pas à pas la logique d'élaboration de la zone d'implantation potentielle et pointé plusieurs éléments, notamment la distance des éoliennes aux villages et fermes isolées, la présence de la féculerie d'Haussimont (bassin et réseau d'épandage associés), l'identification d'un bosquet présentant un impact sur le périmètre des zones boisées représentées, la présence de

chemins d'exploitation agricole ou encore la trame verte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Réflexion sur la communication autour du projet	<p>La communication auprès de la population est souhaitable et sera attendue par les habitants.</p> <p>Néanmoins les actions d'information et de communication auprès des habitants doivent être mises en place au moment opportun, quand il sera possible de communiquer sur un projet plus avancé et concret.</p> <p>Les cartes utilisées lors de la réunion pourront être montrées aux habitants le jour venu.</p>
Travail sur les enjeux de la zone d'implantation	<p>Les réservoirs écologiques doivent désormais être intégrés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) en leur état « actuel ».</p> <p>Certaines éoliennes actuellement en service se trouvent dans des zones de servitude écologique ; un membre du comité de liaison s'interroge à ce propos. EDF Renouvelables explique que ces servitudes n'étaient pas en vigueur au moment de l'implantation des éoliennes en question.</p> <p>Les marges de manœuvre du porteur du projet concernant la distance des éoliennes aux habitations.</p> <p>Le projet de bassin de décantation lié à la féculerie d'Haussimont, sur le territoire de Montépreux est confirmé.</p> <p>Les conditions du raccordement au réseau public d'électricité.</p>

EDF Renouvelables a apporté les réponses aux questions ou demandes d'éclaircissement exprimées par les participants lors de la réunion et dans le compte rendu.

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de cette réunion et prises en amont de la réunion du comité de liaison du 8 mars 2017

Suite aux remarques émises par le comité de liaison lors de la réunion, EDF Renouvelables a pu affiner la zone d'étude du projet en intégrant les nouveaux enjeux soulevés en réunion. Des mesures concrètes ont été prises dans la perspective de la définition de la première version de la trame d'implantation qui sera présentée au comité de liaison le 8 mars 2017.

EDF Renouvelables a également étudié la faisabilité du projet en augmentant la distance aux habitations, point d'attention des membres du comité de liaison. Une distance minimale aux habitations de 750 mètres, déjà supérieure de 250 mètres aux exigences de la réglementation, avait

été annoncée lors de la réunion organisée en septembre 2016 à Connantray-Vaufrey. Ce seuil minimal a été élevé à 1000 mètres suite à cette réunion du comité de liaison, soit 2 fois le minimum réglementaire. Aucune éolienne ne sera ainsi implantée à moins de 1000 mètres des habitations.

Les participants pouvant être considérés comme des experts d'usage, les retours exprimés ont ensuite été pris en considération dans le cadre de la définition de la trame d'implantation du projet éolien au même titre que les retours des bureaux d'études environnementales et techniques.

Suite aux conseils émis par le comité de liaison, la communication à l'ensemble des habitants est temporisée dans l'attente d'un projet plus avancé et donc plus concret.

2^{ème} réunion du comité de liaison – 8 mars 2017 - Semoine (16 présents)

Partage de l'état d'avancement des études

EDF Renouvelables a partagé avec les membres du comité de liaison l'état d'avancement des études en cours, ouvrant de fait la discussion sur les enjeux écologiques, paysagers, acoustiques et techniques.

Les membres du comité de liaison ont demandé des éclaircissements, notamment au sujet de l'impact lié aux couloirs de migration, et réitéré certains points de vigilance, par exemple sur le plan acoustique ou encore sur les enjeux aéronautiques.

Echanges sur la première version de la trame d'implantation

Lors de la première réunion du comité de liaison, la zone d'implantation potentielle a été analysée de façon détaillée, enjeu par enjeu. Dans le prolongement de cet exercice, le comité de liaison travaille cette fois sur carte la trame d'implantation du projet éolien. Il ne s'agit pas de la trame finale mais, compte tenu des enjeux et contraintes identifiés, de la trame considérée optimale à ce stade. En complément des études techniques et environnementales, EDF Renouvelables appelle les membres du comité de liaison à émettre leurs observations sur cette première version de la trame d'implantation. Les discussions portent surtout sur les paramètres et les enjeux locaux ayant permis de la définir. La



Le comité de liaison émet des observations à propos d'une première version de la trame d'implantation envisageable

trame d'implantation finale intégrera les enjeux techniques, paysagers, agricoles et environnementaux identifiés et les recommandations émises par le comité de liaison. A ce stade, peu de remarques sont émises sur les emplacements des éoliennes. Seules quelques éoliennes sont remises en question en raison de la distance aux habitations supérieure à 1000 mètres mais supposées trop proches (éoliennes proches d'Euvy et de la Ferme de l'Espérance). Les éoliennes sur le territoire de Semoine étant disposées à plus de 1200 mètres, en accord avec la préconisation du conseil municipal, celles-ci ne sont pas remises en question.

A l'issue de la réunion, EDF Renouvelables invite les membres du comité de liaison à échanger sur cette trame d'implantation avec les structures qu'ils représentent (conseils municipaux, associations foncières, riverains, etc.) afin de collecter les différents retours et de pouvoir faire évoluer le cas échéant la trame d'implantation en intégrant les différents enjeux.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Partage de l'état d'avancement des études	<p>« Où se trouvent les couloirs de migration des oiseaux ? Quels sont leurs enjeux sur le projet ? ».</p> <p>« Afin d'éviter la perturbation des vols d'oiseaux, des études sont menées afin d'envisager la détection de ces derniers et le blocage d'éoliennes par radar si nécessaire ».</p> <p>La vigilance des élus vis-à-vis des effets sonores.</p>
Travail sur la trame d'implantation	<p>La justification de l'écart entre éoliennes.</p> <p>Le renforcement des chemins.</p> <p>Le dédommagement lié à l'utilisation des chemins.</p> <p>La proximité de l'aéroport de Vatry.</p> <p>L'incidence du projet sur la qualité de la réception des ondes TV et radio.</p> <p>Le sentiment de saturation en éoliennes en certains points du territoire.</p> <p>La question du balisage nocturne.</p> <p>La prise en compte des parcs éoliens environnants sur la carte.</p> <p>Les effets des champs électromagnétiques sur les abeilles.</p>

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de cette réunion et prises en amont de la réunion du comité de liaison du 9 novembre 2017

A la suite de cette réunion du comité de liaison portant principalement sur la trame d'implantation, différents retours ont été collectés. Des questions générales sur l'énergie éolienne ont été posées auxquelles le maître d'ouvrage a apporté des réponses, en utilisant notamment des supports de l'Ademe ou du Syndicat des Energies Renouvelables.

Concernant la trame d'implantation, les retours ont principalement porté :

- de la part du conseil municipal d'Euvy : sur les 2 éoliennes les plus proches d'Euvy (1000 et 1400 mètres environ) localisées sur le territoire de Connantray-Vaurefroy, dont les enjeux paysagers et acoustiques sont à étudier finement,
- de la part de Montépreux (commune et association foncière) : les 3 éoliennes au sud de la Ferme de l'Espérance, à plus de 1000 mètres, dont les enjeux visuels et acoustiques sont à traiter spécifiquement.

A la suite de ces retours, EDF Renouvelables a souhaité présenter ces « éoliennes à enjeux » lors de la réunion avec les conseils municipaux et échanger de manière collégiale sur les suites à donner, dans l'objectif de prendre en compte la diversité de points de vue et de permettre aux conseils municipaux de se saisir des enjeux.

3^{ème} réunion du comité de liaison – 9 novembre 2017 – Euvy (10 présents)

La co-construction des mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet éolien, EDF Renouvelables met en place des mesures d'accompagnement susceptibles de présenter une réponse appropriée à certains impacts du futur projet sur le territoire. Les membres du comité de liaison sont invités, en tant que premiers experts d'usage du territoire et selon une formule inédite, à formuler des idées présentant des mesures d'accompagnement pertinentes.



Autour de tables thématiques, les membres du comité de liaison ont proposé des mesures d'accompagnement utiles au territoire

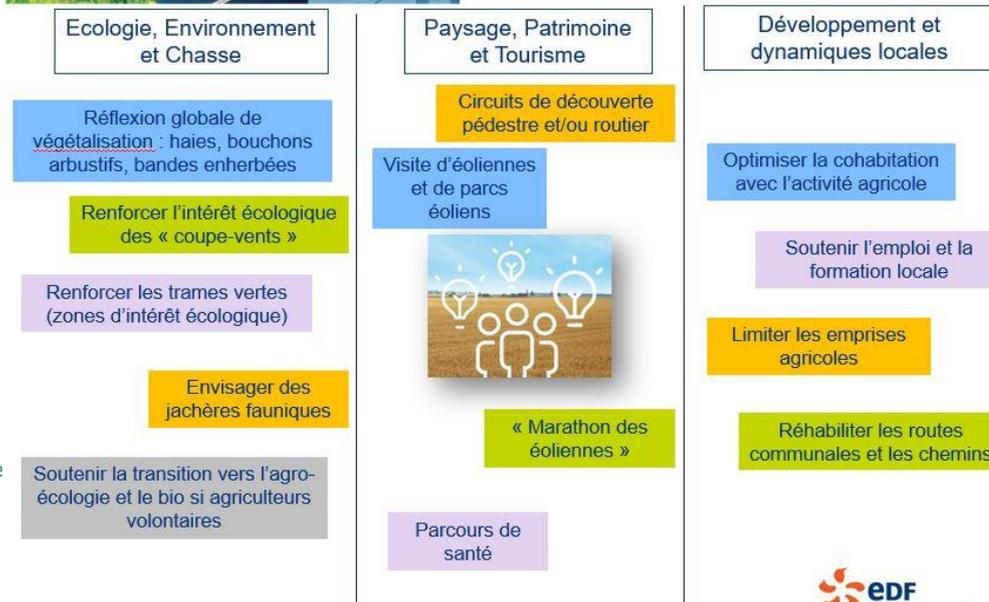
L'atelier sur les mesures d'accompagnement est réalisé en groupes de travail, selon une méthodologie encourageant l'intelligence collective, à partir de 3 thématiques :

- paysage, patrimoine et tourisme,
- écologie, chasse et environnement,
- développement local, activités et dynamiques locales.

Les membres du comité de liaison ont pu faire émerger leurs idées en matière de mesures d'accompagnement susceptibles de compenser l'impact du projet et également de stimuler le développement et la cohésion du territoire.



Premières idées de mesures issues de la 3^{ème} réunion



Dans le sillage du projet éolien, l’atelier sur les mesures d’accompagnement est l’occasion de réfléchir aux actions susceptibles d’offrir de véritables leviers pour favoriser la dynamique du territoire, afin de dépasser le cadre du projet éolien et d’encourager les idées de dynamiques profitables au développement des communes.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Paysage, patrimoine et tourisme	<p>Des circuits de découverte peuvent être mis en place pour profiter de l’aspect remarquable du développement éolien dans ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Course des Eoliennes / Marathon du Vent, - Route de l’Eolien (modèle de la Route du Vin), - parcours de santé. <p>Pédagogie éolienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des visites des machines ou de leurs alentours peuvent être organisées à destination des scolaires et de la population générale, - une initiative menée dans un parc éolien est intéressante : une éolienne pédagogique a été érigée, elle est la co-propriété des enfants. <p>Un inventaire du patrimoine pourrait être entrepris : il s’attacherait au recensement des éléments patrimoniaux au sens large (églises, fermes, pratiques artisanales, etc.).</p> <p>Les haies brise-vue compenseraient en partie l’impact visuel sur le paysage.</p> <p>. Pour une meilleure intégration dans le paysage, si la loi le permettait, les éoliennes auraient pu être peintes, de la végétation pousser le long des mâts...</p> <p>. Un local pourrait être dédié à l’activité de réparation et de récupération de divers matériaux et objets (vélos, etc.).</p> <p>. Des vergers ou la disposition de coins de verdure peuvent être envisagé ; cette initiative pose néanmoins la question de l’empiètement éventuel sur les parcelles agricoles.</p> <p>. Certaines structures locales, le Foyer rural ou la Fédération Familles Rurales par exemple, peuvent être autant de relais efficaces pour l’organisation de certains événements ou parcours.</p>
Ecologie, chasse et environnement	<p>Entamer une réflexion générale et valoriser les coupe-vent d’un point de vue écologique.</p> <p>Haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la position des haies à partir d’une réflexion globale commune et selon leur intérêt pour la chasse, - renforcer les trames vertes par la pose de haies, pieux, etc.

	<p>Aides aux agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les bonnes pratiques mises en œuvre autour du parc éolien de Fère-Champenoise concernant l'aide aux agriculteurs à la mise en jachère et à l'entretien de la faune, - appuyer les agriculteurs qui le souhaitent dans la conversion à l'agriculture biologique. <p>Mettre en place des modalités d'actions relatives à l'entretien de la rivière Faure à Connantray.</p> <p>Pour la mise en œuvre de certaines actions, avoir recours aux associations PISTE (Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi) et CAT (Centre d'Aide par le Travail) à Sézanne.</p> <p>Renforcer les corridors écologiques prévus dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) par la pose de haies, etc.</p> <p>Etude des oiseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre une étude générale / collecte des données relatives à l'impact général des parcs éoliens sur les oiseaux, - prévoir des supports adaptés pour effectuer des mesures, - se rapprocher des associations de protection de la nature. <p>. En plus des haies, positionner des bouchons favorables à la biodiversité. . Adapter la période des travaux aux contraintes environnementales</p>
<p>Développement local, activités et dynamiques locales</p>	<p>Combiner l'exploitation agricole et éolienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rationaliser les tracés / modes de maintenance pour qu'ils impactent peu l'activité agricole, - renforcer les chemins et créer des plateformes de stockage pour faciliter le trafic des camions agricoles et le dépôt des tubercules (betteraves, pommes de terre). <p>Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, soutenir l'emploi local, avoir recours à la maintenance, l'entretien, profiter de la formation, etc. à l'échelle locale</p> <p>Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le développement du réseau internet.</p> <p>Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le développement du réseau téléphonique (par la pose d'une antenne relais).</p> <p>Renforcer la route Semoine-Montépreux.</p> <p>Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, exiger ou favoriser l'échelle locale pour les recrutements, la sous-traitance</p> <p>La pose de bosquets permettrait le retour du petit gibier... et des chasseurs.</p>

	Lors des travaux, faire en sorte que la craie reste à demeure, elle est parfois utile.
--	--

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées prises à la suite de cette réunion et dans la perspective de la concertation préalable

Les propositions de mesures d'accompagnement émises par les membres du comité de liaison nourriront la réflexion sur la définition des mesures les plus adaptées au projet éolien, en relation avec les bureaux d'études environnementales en charge de l'étude d'impact (évaluation environnementale). Dans la mesure du possible elles inspireront les mesures proposées dans le dossier de demande d'Autorisation Environnementale, en les confrontant aux enjeux propres du projet, au cadre légal et aux possibilités réglementaires.

Le comité de liaison a notamment demandé s'il était possible de visiter des parcs éoliens similaires, notamment en phase chantier, voire d'effectuer une visite virtuelle d'éoliennes (pour des raisons de sécurité, la visite d'éoliennes physiques n'est pas envisageable). EDF Renouvelables en prend bonne note et propose d'ouvrir la ou les visite(s) aux habitants lorsqu'un de ses projets dans la région arriverait en phase chantier.

Il est proposé de prolonger par la suite les réflexions engagées à l'occasion de cet atelier et d'intégrer ultérieurement les membres du comité de liaison intéressés à l'identification et à la conception des mesures d'accompagnement, par exemple à travers des groupes de travail dédiés, notamment lors des événements de concertation ouverts à tous les habitants (voir partie 2).

EDF Renouvelables indique qu'il présentera les mesures formulées par le comité de liaison lors de la concertation préalable ouverte aux habitants, afin d'alimenter les discussions. Ces échanges avec tous les habitants permettront d'approfondir certaines mesures voire d'en identifier de nouvelles.

La réunion des conseils municipaux – 28 novembre 2017 – Connantray-Vaufrey



La présentation et l'échange autour du projet et de la concertation avec les conseils municipaux

Devant les 5 conseils municipaux réunis le 28 novembre 2017 à Connantray-Vaufrey, le porteur du projet a présenté l'état d'avancement du projet, le travail effectué en comité de liaison et la démarche de concertation. Le format d'échanges autour de plusieurs tables a permis l'installation d'un climat propice à la discussion de proximité et à l'échange direct. EDF Renouvelables a apporté des réponses aux questions posées par les élus et pris en compte leurs observations et propositions. Plusieurs membres du comité de liaison présents ont utilement apporté des précisions quant à la dynamique engendrée et au travail réalisé.

Les résultats des précédentes réunions du comité de liaison sont présentés. Les éoliennes considérées comme étant à enjeux à proximité de Euvy et de la Ferme de l'Espérance sont présentées (cf. 2^{ème} réunion du comité de liaison) et les conseils municipaux sont invités à faire part de leurs perceptions en réunion et suite à la réunion.

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de la réunion des conseils municipaux

Suite à cette réunion, les enseignements tirés par le maître d'ouvrage sont les suivants :

- le conseil municipal d'Euvy souhaiterait retirer les 2 éoliennes les plus proches d'Euvy (1000 mètres et 1400 mètres environ), situées sur la commune de Connantray-Vaurefroy,
- la commune de Connantray-Vaurefroy souligne l'intérêt et la faisabilité de ces 2 éoliennes, au regard notamment des bénéfices économiques pouvant être apportés aux collectivités et considérant les éloignements d'ores-et-déjà importants des habitations,
- le conseil municipal de Montépreux souhaiterait retirer les éoliennes localisées à moins de 1200 mètres au sud de la Ferme de l'Espérance, isolée sur la plaine agricole. Parmi ces éoliennes, 2 sont localisées à Connantray-Vaurefroy, la 3ème à Montépreux.

Les mesures prises par le maître d'ouvrage sont annoncées lors de la quatrième réunion du comité de liaison le 24 juillet 2018, suite à échanges réguliers avec les élus.

Les mesures ont été prises en relation avec les bureaux d'études environnementales accompagnant le maître d'ouvrage, en considérant avant tout les enjeux paysagers et visuels et les enjeux acoustiques. Les mesures ont également été prises afin d'aboutir au projet le plus équilibré et adapté aux spécificités du territoire et des communes :

- par rapport à Euvy : l'éolienne située en bout de ligne à la frontière d'Euvy et Connantray-Vaurefroy, à environ 1000 mètres des premières habitations d'Euvy, est supprimée. La 2ème éolienne est conservée mais décalée vers l'est pour augmenter la distance aux habitations (plus de 1400 mètres),
- par rapport à la Ferme de l'Espérance : l'éolienne à 1000 mètres située sur Connantray-Vaurefroy et précisément au sud de la Ferme, dans l'axe de vue de la route d'accès, est supprimée. Les 2 éoliennes à plus de 1050 mètres au sud-ouest (Connantray-Vaurefroy) et au sud-est (Montépreux) sont conservées mais éloignées, afin de limiter les perceptions. Il est à noter que le contexte végétal local (hauts conifères entourant la Ferme), masque les vues vers les éoliennes.

Pour toutes les éoliennes du projet, une modélisation acoustique est réalisée par le bureau d'études Echopsy, et des plans de régulation des éoliennes sont définis pour respecter la réglementation en vigueur concernant les niveaux acoustiques des éoliennes.

Cette trame d'implantation constituée de 26 éoliennes, issue des échanges avec le comité de liaison et les conseils municipaux, est celle qui sera présentée lors de la concertation ouverte à tous les habitants, qui seront invités également à partager leurs perceptions.

4^{ème} réunion du comité de liaison – 24 juillet 2018 - Semoine (10 présents)

La co-construction de la Journée d'information et de concertation

Dans la perspective désormais proche de la concertation ouverte aux habitants, le comité de liaison est invité à apporter son expertise pour la préparation de l'événement, notamment à propos des éléments suivants :

- dates à privilégier pour organiser une Journée d'information et de concertation ouverte à tous
- lieux susceptibles d'accueillir cet événement
- disposition de l'espace participatif et principes d'animation
- thématiques à aborder en priorité
- etc.

Consciente que sur ces questions, l'expertise est entièrement du côté des membres du comité de liaison, l'équipe EDF Renouvelables intègre leurs recommandations dans l'élaboration du dispositif de concertation et de communication, qui est ainsi co-construit avec eux de bout en bout. Il est également convenu d'associer les membres du comité de liaison à l'animation de la Journée d'information et de concertation destinée à l'ensemble des habitants de la zone. Comme proposé par le comité de liaison, la Journée d'information et de concertation sera organisée dans la salle municipale de Connantray-Vaurefroy, et articulera les éléments d'information et de convivialité, avec une attention portée à toutes les catégories de publics, notamment les familles et les enfants.

Le choix du nom du projet

Le comité de liaison choisit le nom définitif du projet en remplacement du nom jusque-là employé : « Entre-Aube-et-Marne ». Cette appellation jugée trop neutre ne donne pas suffisamment à voir l'ancrage local ni ne valorise le territoire. Experts d'usage du territoire, les membres du comité de liaison sont invités à émettre des propositions nouvelles, puis à sélectionner un nom parmi celles-ci. Le comité de liaison souhaite en effet aboutir à un nom plus caractéristique du territoire, par-delà les différentes communes, communautés de communes et les différents départements concernés par le projet.

En l'absence de précédent ailleurs en France, le nom de projet « Plaine de Champagne » est choisi par le comité de liaison et retenu par EDF Renouvelables.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Co-construction de la Journée d'information et de concertation	Les principes généraux : <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble du territoire (toutes les communes concernées, toutes les générations, etc.) doit être pris en considération, - le calendrier agricole ne peut pas être ignoré,

	<ul style="list-style-type: none"> - les écoles sont un fort facteur de mobilisation : ne pas mobiliser trop tôt en septembre (rentrée scolaire), - la salle municipale de Connantray – suffisamment vaste et ouvrant vers l’extérieur – est proposée pour accueillir la Journée d’information et de concertation. <p>La conception de l’espace participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace ouvert sur l’extérieur, - plusieurs espaces (plutôt qu’un espace unique) afin de fournir différents niveaux d’information (pour les enfants, les adultes, etc.), à la fois ludique et sérieuse, - l’apport de réponses sérieuses à des questions posées, - un certain niveau d’interactivité, - marier l’information et la convivialité : prévoir un espace de restauration par exemple ; les producteurs locaux peuvent être approchés (sont cités : un producteur de miel à Connantray-Vaufrey, un maraîcher à Semoine, un marchand de champagne à Euvy, etc.), - la présentation des cartes et calques donnant à voir le périmètre de la trame d’implantation et les contraintes afférentes utilisées lors des réunions 1 et 2 du comité de liaison. <p>Les relais d’information mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relayer l’information dans les bulletins des collectivités, - distribuer la lettre d’information dans les boîtes aux lettres, - ériger une pancarte à l’entrée de chaque village, - relayer l’information sur le stand EDF lors de la foire de Châlons-en-Champagne (31 août-10 septembre). <p>Les relais de mobilisation mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre l’accent sur les animations : un lâcher de ballons et la conception de cerfs-volants en papier de soie sont proposés, - insister sur l’apport d’information d’une part et la convivialité d’autre part, - donner la parole aux acteurs locaux (féculerie, dépôts de feux d’artifices, etc.) : EDF Renouvelables prend note de l’enjeu consistant à mobiliser au-delà du projet. <p>La hiérarchisation des thématiques prioritaires à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter des informations générales sur l’énergie éolienne, - évolution de la filière et du matériel, - donner des spécificités techniques sur les machines, - expliquer la zone d’implantation, - parler des retombées pour les communes, - maintenance, - présenter les travaux du comité de liaison, - aborder la question des mesures d’accompagnement.
--	--

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées prises à la suite de cette réunion et en amont de la concertation préalable

EDF Renouvelables, suite à cette réunion, a modifié le nom officiel du projet, par « projet éolien de la Plaine de Champagne ».

Les conseils des membres du comité de liaison concernant la communication (lettre d'information, site internet, flyer, dossier d'information, etc.) et la concertation (format de l'événement, salle, dates, informations, etc.) ont été intégrés autant que possible dans la préparation des événements de la fin 2018 – début 2019.

Les apports de la concertation volontaire : une relation de confiance et un engagement partagé par l'ensemble des acteurs clef du territoire.

A la veille de l'ouverture au grand public de la dynamique de concertation, les travaux réalisés pendant plus de 3 années (rencontres individuelles, réunion foncière, étude de perception, constitution du comité de liaison, présentation aux conseils municipaux) ont progressivement permis à l'ensemble des acteurs clef, maires, élus, riverains, représentants d'associations diverses, propriétaires et exploitants des terrains, de se familiariser avec le projet.

Alors qu'au moment de l'étude de perceptions, la mobilisation des acteurs était encore un enjeu, la multiplication des modalités de concertation, le choix d'ateliers favorisant l'intelligence collective, et la création d'un lien de confiance avec les membres du comité de liaison, ont permis de faire émerger un groupe de « médiateurs » du projet sur le territoire, dans une relation de confiance partagée. Par touches successives, ils ont compris qu'EDF Renouvelables était à leur écoute, dans une démarche volontariste et soutenue d'adaptation à leurs perceptions, de respect du cadre de vie, de l'activité agricole, des paysages, de la faune, et désireux de se positionner comme un acteur responsable du développement de leur territoire.

La concertation pouvait désormais s'ouvrir avec profit à l'ensemble des habitants.

2. LA CONCERTATION PREALABLE AVEC TOUS LES HABITANTS

2.1. UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION INEDIT



Conformément aux articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement, EDF Renewables a décidé de mettre en œuvre, de manière volontaire, une démarche de concertation sans précédent dans le territoire, ouverte à tous les habitants.

Le porteur du projet a conçu et mis en œuvre l'ensemble des modalités d'annonce, d'information et de participation. Tenant compte de ces prescriptions réglementaires, l'équipe projet a co-construit le dispositif avec le comité de liaison (voir chapitre 1.3), consulté les conseils municipaux des 5 communes concernées, et les services de l'Etat compétents dans le cadre de la définition des objectifs, du déroulement et des modalités de participation à proposer à la population.

A travers le large dispositif mis en place, EDF Renewables a souhaité associer le public à l'élaboration du projet en assurant :

Les habitants sont invités à prendre la parole

- l'ouverture de la concertation à tous les publics du territoire (Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine) et au-delà,
- la mise à disposition d'une information complète permettant une prise de parole qualifiée, en connaissance de cause,
- une entrée en relation facilitée avec le porteur du projet, par le biais d'événements présents, et de diverses modalités de prises de contact, notamment par voie dématérialisée,
- des moments d'échange et de co-construction qui permettent l'expression structurée des participants et la prise en compte effective des questions, avis et remarques dans la marche du projet.



Ateliers pour enfants pendant la Journée d'information et de concertation par la Maison de la Nature des Ardennes



Le dossier présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet est consultable par tous

et à la réalisation des canaux d'information, de communication et d'échange tout au long de l'été et de l'automne 2018 :

- 1 lettre d'information invitant les habitants à prendre part à la concertation, notamment à la Journée d'information et de concertation, distribuée le 16 novembre 2018 dans les boîtes aux lettres des habitants de Connantray-Vaufrey, Euvy, Montépreux et Semoine, et déposées en mairie de Mailly-le-Camp
- 1 flyer de relance distribué aux habitants dans toutes les boîtes aux lettres, avec l'appui de 2 membres du comité de liaison, et déposé dans les commerces de Mailly-le-Camp début janvier 2019
- 1 document (24 pages) présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et les modalités de concertation préalable, disponible à partir du 16 Novembre 2018, en ligne en format électronique et en format papier dans les mairies de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux, Semoine, lors de la Journée d'information et de concertation et lors des permanences
- 1 site internet dédié au projet et à la concertation préalable, destiné à étendre le champ de la communication, comportant l'avis de concertation préalable, le dossier des objectifs et caractéristiques principales du projet et un formulaire de contact (www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr).
- 1 adresse mail dédiée au projet, 1 adresse postale et un numéro de téléphone
- 5 affiches disposées dans les espaces d'affichage légal des mairies des 5 communes concernées
- 1 boîte à idées
- 1 Journée de lancement d'information et de concertation organisée le 1^{er} décembre 2018 de 10h à 17h à Connantray-Vaufrey, ouverte à tous et permettant au public de s'informer et d'échanger
- 5 journées de permanences dans les 5 communes concernées par le projet
- 1 feuille de contribution libre disponible dans les mairies des 5 communes concernées et lors de la Journée d'information et de concertation

Focus sur la Journée de lancement d'information et de concertation

Ouverte à tous et conviviale, la Journée de lancement d'information et de concertation a marqué le lancement de la concertation préalable ouverte aux habitants. Elle s'est déroulée le 1^{er} décembre 2018, de 10h à 17h, dans la salle municipale de Connantray-Vaufrey.

À la découverte du projet éolien de la Plaine de Champagne
Semoine, Euvy, Connantray-Vaufrey, Montépreux, Mailly-Le-Camp

Grande journée d'information et de concertation
Le samedi 1^{er} décembre 2018 de 10h à 17h

- Exposition, discussions, espaces interactifs, ateliers pour les enfants...
- Salle municipale de Connantray-Vaufrey
1, rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey
Parking accessible côté Mairie et Nationale 4
- Accès libre

Découvrez le projet
Qu'est-ce que le projet ? Comment est-il conçu et par qui ?
Comment fonctionne une éolienne ? Combien d'électricité produit-elle ?
Où seraient les éoliennes du projet de la Plaine de Champagne ?
Quelles sont les opportunités pour le territoire ?
Venez rencontrer les équipes d'EDF Renouvelables qui répondront à vos interrogations et venez échanger avec des élus locaux, des responsables associatifs et des agriculteurs de votre territoire qui ont contribué aux réflexions sur le projet.
Posez vos questions et exprimez vos idées : votre expérience du territoire est précieuse pour enrichir le projet et le faire évoluer.
Participez avec nous à la manière dont ce projet peut bénéficier au mieux à votre commune.

Ateliers pour les enfants
La Maison de la Nature proposera des ateliers ludiques et pédagogiques pour les enfants : maquettes d'éoliennes, etc.

D'autres rendez-vous pour participer à la concertation :
Un dossier de concertation du projet Plaine de Champagne est disponible dans votre mairie, ainsi qu'une boîte à idées pour vous permettre de proposer questions et suggestions.
Des permanences de concertation seront organisées en décembre et janvier dans chaque commune concernée par le projet pour vous permettre de rencontrer nos équipes.

« La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire »
CLAUDE MARSAUX
Nature & Avenir
membre FNÉ,
membre du comité de liaison
du projet Plaine de Champagne

« Depuis l'origine, le projet a été conçu en relation avec les représentants du territoire. Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre la conception du projet avec l'ensemble des habitants, et c'est pourquoi nous proposons à chacune et chacun d'entre vous de venir vous informer, discuter, et contribuer aux réflexions sur le projet.
Riverains curieux du projet, citoyens intéressés par les initiatives collectives, je vous invite à participer aux événements organisés. Venez nombreux ! »

OLIVIER COCHARD
Chef de projet EDF Renouvelables
en charge du projet éolien de la Plaine de Champagne

Vous êtes un professionnel local et souhaitez profiter de l'événement pour exposer vos produits ? Contactez-nous vite aux coordonnées au dos.

Pour tout renseignement, nous restons à votre disposition :
- sur le site internet du projet : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr
- par e-mail : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com
- par téléphone : 01 40 90 23 46

EDF renouvelables

La lettre d'information adressée aux habitants des 5 communes concernées

les invitant à prendre part à la concertation – 16 novembre 2018

Elle a donné lieu à une préparation particulièrement approfondie afin de partager avec les habitants l'information la plus pertinente relative au projet, aux enjeux liés à l'énergie éolienne, à l'intégration du projet dans le territoire, à la trame d'implantation projetée et à la démarche de concertation. Des efforts ont aussi été faits pour qu'elle propose des activités ludiques aux enfants, ou encore pour qu'elle accueille des membres du comité de liaison dans l'équipe d'animation.

Plusieurs modalités ont été conçues et mises en œuvre :

- 1 exposition constituée de 5 panneaux d'information (Voir en annexes) détaillant les objectifs, caractéristiques principales et calendrier du projet, les modalités et le calendrier de la concertation, les travaux réalisés avec le comité de liaison, les enjeux territoriaux et impacts du projet et la trame d'implantation intégrée dans son environnement,
- 1 espace ludique et interactif consacré aux enjeux du développement durable et animé par Claude MAIREAUX, représentant de l'association Marne Nature Environnement et membre du comité de liaison,
- 1 atelier dédié aux enfants animé par Eric Jarosz de la Maison de la Nature des Ardennes, afin de partager avec les plus jeunes les enjeux relatifs à l'éolien et au projet,
- 1 cahier de calques présentant la carte du territoire, et les divers enjeux urbains, techniques et environnementaux considérés pour la définition de la trame d'implantation,
- 10 infographies pédagogiques sur l'énergie éolienne,
- les livrets d'information de l'ADEME, du SER et d'EDF Renouvelables,
- des exemplaires du dossier des objectifs et caractéristiques principales du projet.

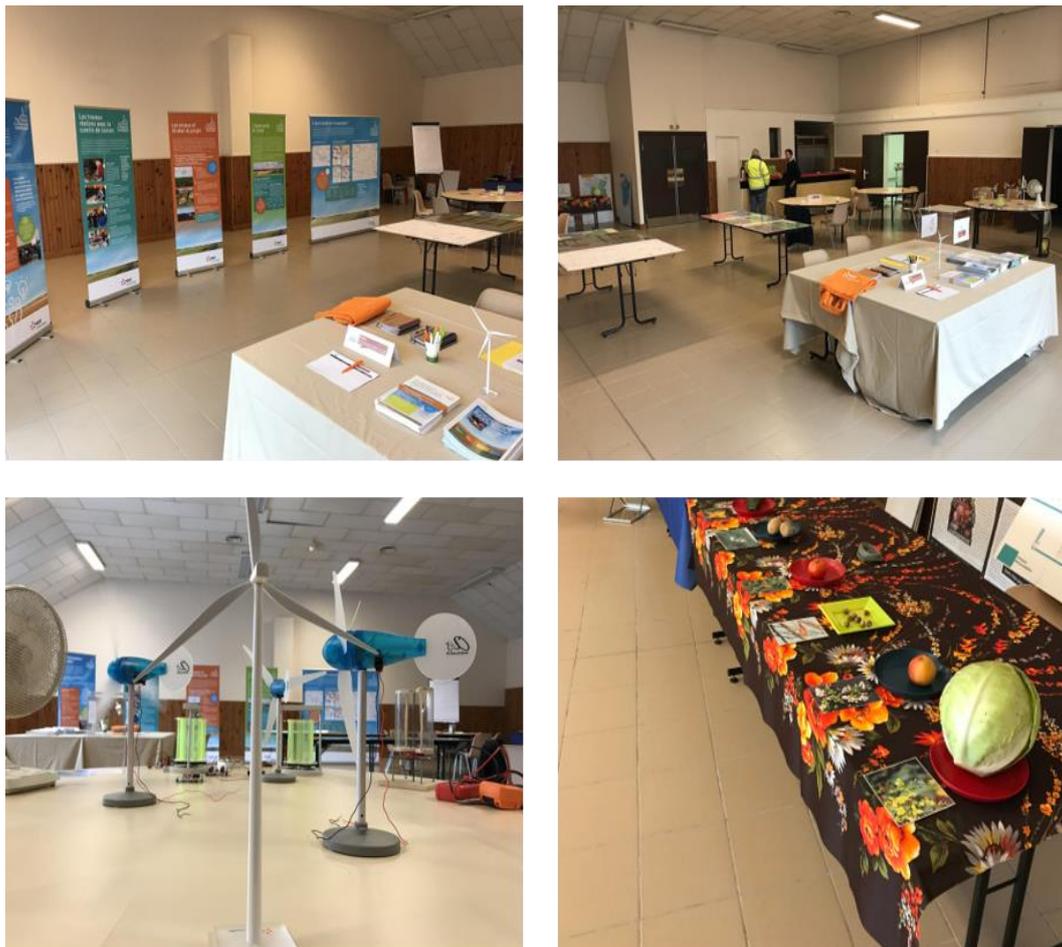
La participation totale s'est élevée à 33 personnes, sans compter les enfants. Différents sujets ont été abordés, notamment :

- des questions relatives aux caractéristiques de l'éolien et à ses impacts dans le territoire,
- des questions et remarques relatives au projet.

Le public a trouvé auprès d'Olivier Cochard (chef de projet EDF Renouvelables), Claude Maireaux (Marne Nature Environnement) et Eric Jarosz (Maison de la Nature) des interlocuteurs compétents en mesure de répondre à l'ensemble de leurs questions. L'équipe de facilitation a accueilli les participants et pris en note leurs remarques et questions.

Des fiches de contributions libres étaient à la disposition de tous à l'entrée de la salle, ainsi qu'une urne pour les recueillir (11 contributions écrites déposées et de multiples contributions prises en note sur la base des discussions).

Enfin, un espace convivial, où les visiteurs pouvaient échanger autour d'un café, a été aménagé. Une petite restauration (viennoiseries, snacks) était proposée aux visiteurs.



*Le dispositif de la Journée d'information et de concertation à Connantray-Vaufrey
le 1^{er} décembre 2018*

Focus sur les permanences tenues dans les communes

Afin d'offrir un autre canal de mobilisation aux habitants, une permanence a été ouverte dans chaque commune concernée par le projet. La tenue des permanences a été annoncée dans la lettre d'information distribuée le 16 novembre 2018, puis à travers un flyer distribué début janvier 2019.

Les permanences de concertation se sont tenues :

- le jeudi 6 décembre 2018 de 12h à 18h en Mairie d'Euvy



- le vendredi 7 Décembre 2018 de 10h à 17h en Mairie de Semoine



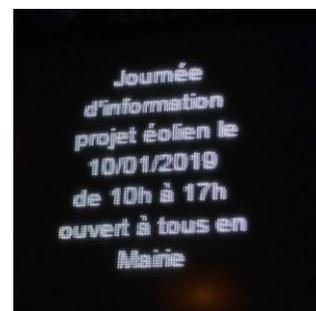
- le lundi 17 Décembre 2018 de 12h à 18h en Mairie de Montépreux



- le mercredi 9 Janvier 2019 de 12h à 18h en Mairie de Connantray-Vaufrey



- le jeudi 10 Janvier de 10h00 à 17h en Mairie de Mailly-le-Camp



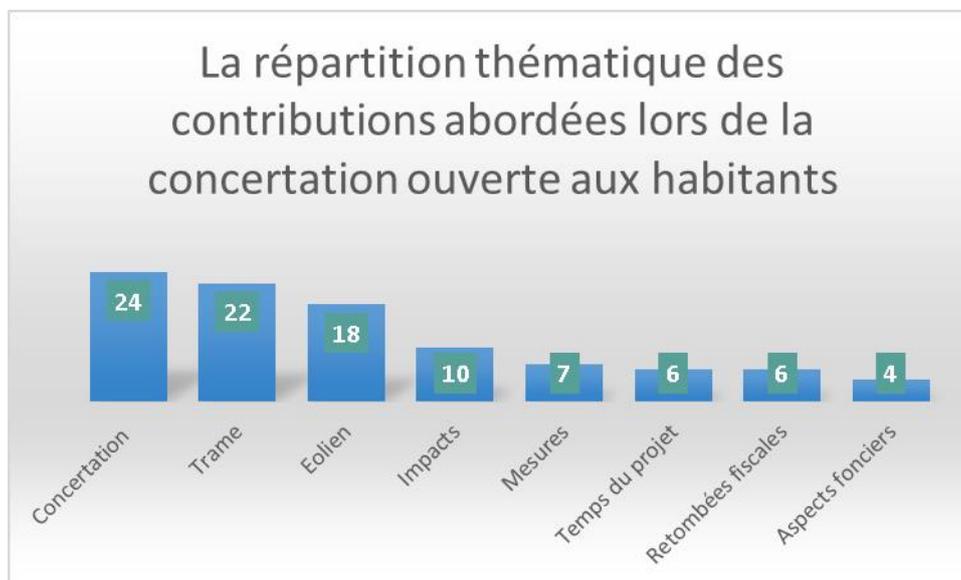
Les permanences ont permis une mise en présence rapprochée, des échanges directs entre les habitants et le porteur de projet appuyés sur une documentation pédagogique fournie et sur des cartes donnant à voir la trame d'implantation optimale associée à un jeu de calques permettant de décrypter les enjeux et contraintes prises en compte dans l'élaboration du projet.

La mobilisation observée

D'une façon générale, la mobilisation a été relativement modeste, mais compte tenu de la taille des communes concernées (la plus petite compte 40 habitants), et surtout en raison des actions de concertation déjà effectuées à ce stade, ainsi que des outils de communication mis à la disposition de la population, qui lui ont permis dans une large mesure de prendre connaissance du projet, elle a été jugée satisfaisante par les observateurs.

Une centaine de contributions a pu être collectée à cette occasion. Les permanences ont notamment permis aux riverains et à plusieurs propriétaires et exploitants agricoles de venir s'enquérir de la trame d'implantation envisagée et de son impact éventuel sur leurs activités et leurs revenus. En outre, tous les visiteurs ont pu découvrir les photomontages réalisés par EDF Renouvelables pour chaque commune et prendre conscience des impacts du projet sur la perception paysagère.

2.2. LES PRINCIPALES QUESTIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE OUVERTE AUX HABITANTS



Les principaux avis et remarques formulés par les habitants² portent ainsi sur la démarche de concertation d’une part, jugée remarquable par comparaison avec d’autres projets éoliens, sur les emplacements des éoliennes et des demandes d’éclaircissement relatifs à la trame d’implantation d’autre part. A ce stade, au terme de plus de 3 années de dialogue avec les parties prenantes, aucun visiteur n’a exprimé de rejet du projet, quelques-uns exprimant tout au plus des réserves concernant les énergies renouvelables en général, tout en saluant les efforts de pédagogie et d’écoute de l’équipe projet.

² Voir en annexes un extrait du tableau de suivi des contributions, le tableau complet peut être demandé auprès du maître d’ouvrage.

Une volonté de concerter qui rencontre la satisfaction des habitants

Globalement, les habitants ayant pris part à la Journée d'information et de concertation et/ou aux permanences déclarent apprécier l'exercice et les modalités d'information et de concertation mises en place. Plusieurs membres du comité de liaison ont visité les permanences pour saluer l'équipe projet et se rendre compte de l'affluence.

- L'organisation de la concertation

Quelques enfants venus aux permanences se déclarent très satisfaits du déroulement de l'atelier dédié aux enfants lors de la Journée d'information et de concertation. L'ensemble des élèves de l'école communale de Semoine ont également participé à un atelier-quiz lors de la permanence tenue dans leur commune, et ont pu réaliser de petits moulins à vent avec lesquels ils sont repartis.



De nombreux participants ont apprécié l'organisation de la Journée d'information et de concertation et la pédagogie mise en œuvre.

Des précisions ont été demandées à propos des modalités d'information qui seront mises en place à la suite de la concertation.

- Le matériel pédagogique mis en place

Les photomontages présentés sont considérés réalistes puisqu'ils ne minimisent pas l'exposition aux éoliennes ; un participant interroge néanmoins EDF Renouvelables à propos de la taille des éoliennes représentées, la comparaison avec les éoliennes existantes permet de se rendre compte du réalisme des photomontages présentés.

Les efforts pédagogiques déployés lors de la Journée d'information et de concertation sont appréciés.

- Les autres consultations en cours

L'enquête publique récente sur un autre projet éolien et la consultation publique en cours sur un projet de poulailler industriel à Semoine sont évoqués. Par comparaison avec la dynamique engagée sur le projet « Plaine de Champagne », le déficit de concertation sur ces 2 projets est souligné par les participants.

La pertinence de l'emplacement des éoliennes à venir

Si des explications générales relatives à la trame ont été demandées, les échanges ont également porté sur :

- la compatibilité entre les plateformes et les pratiques agricoles,
- les conditions de raccordement au réseau,
- la distance des éoliennes à certaines habitations,
- des échanges à propos d'éoliennes en particulier.

Les autres thèmes qui ont principalement concentré les échanges

De nombreux autres sujets ont été évoqués, ils portent principalement sur les caractéristiques du projet, ses impacts et l'évolution du territoire.

Les étapes à venir et les spécificités propres au développement d'un projet éolien

De nombreux habitants ont interrogé EDF Renouvelables à propos de l'état d'avancement du projet, de la durée de vie d'un parc éolien et des étapes attendues à la suite de la concertation.

Plusieurs habitants interrogent la durée de mise en œuvre d'un projet éolien, estimant le temps de développement particulièrement élevé au regard des enjeux climatiques actuels.

Les caractéristiques propres à ce type d'installation

De nombreux habitants ont interrogé le porteur du projet à propos des installations, notamment les fondations, les conditions de maintenance, etc. Les écoliers de la classe unique (CE2, CM1, CM2) de Semoine se sont rendus à la permanence tenue dans leur commune en compagnie de leur institutrice. Les échanges ont porté sur les spécificités propres aux éoliennes et à leur fonctionnement ainsi que sur les enjeux énergétiques en général.

Les impacts et les retombées pour le territoire

En matière d'impact, l'enjeu de la réception TV est plusieurs fois évoqué ainsi que le cas de quelques propriétés susceptibles d'être particulièrement exposées ; l'impact lié au développement d'un projet de poulailler à proximité est également soulevé. Concernant la réception TV, EDF Renouvelables

indique que cela est encadré par la loi et qu'elle financera des actions correctives si le parc éolien de la Plaine de Champagne est à l'origine de perturbations.

Quelques habitants interrogent EDF Renewables à propos des retombées fiscales pour les communes et les intercommunalités. La loi de Finance de 2019 portant à 20 % la part de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) pour les communes d'implantation, quel que soit le régime de fiscalité, est abordée lors des discussions.

Les chemins, la végétalisation et les pratiques agricoles

L'utilisation des chemins et leur renforcement sont 2 questions régulièrement évoquées ; un habitant apprécie le fait que le projet minimise la création de chemins nouveaux.

En matière de mesures d'accompagnement, outre le renforcement des chemins, la plantation de haies et la végétalisation sont mises en avant ainsi que l'utilisation des plateformes pour le dépôt des betteraves, une perspective discutée lors de la 3ème réunion du comité de liaison.

Des réponses ont pu ainsi être apportées sur chacun de ces enjeux.

3. LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

3.1. UN DIALOGUE CONSTRUIT ET CO-CONSTRUIT

A partir du travail réalisé au cours de l'année 2015 entre EDF Renouvelables, les élus, les propriétaires, exploitants agricoles et les services de l'Etat, la concertation a été mise en œuvre à partir de 2 dynamiques complémentaires et successives :

- la concertation amont de 2016 à 2018. A travers le comité de liaison, les conditions d'un dialogue constructif serein ont pu être mises en œuvre. Une réunion appelant la suivante, le contact a été constant, l'état des connaissances vis-à-vis du projet d'une part et du territoire d'autre part a été finement partagé entre tous les membres du comité de liaison.
- la concertation ouverte à tous les habitants du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019. Par des modalités diverses et complémentaires, l'information a été partagée de manière directe et pédagogique et les échanges ont pu se dérouler en confiance, les questions posées ont obtenu des réponses.

L'enchaînement des 2 dynamiques – la concertation amont et la concertation ouverte à tous les habitants – a permis de tisser un dialogue de plus en plus abouti et surtout adapté aux réalités du territoire, faisant écho aux habitudes de vie et aux éventuelles préoccupations des habitants.

En matière de dialogue, les membres du comité de liaison ont permis le tissage d'une relation sereine, d'un climat de confiance rendant les échanges toujours plus complets et instructifs pour tous.

Cette collaboration vivante entre les membres du comité de liaison a créé les conditions nécessaires d'une co-construction réelle du projet et a également permis de mettre en place des modalités originales pour la concertation ouverte à l'ensemble des habitants.

3.2. LA POURSUITE DU DIALOGUE

Comme annoncé par EDF Renouvelables au comité de liaison et lors de la concertation ouverte aux habitants, les possibilités du dialogue ne sont pas interrompues à l'issue de la concertation règlementaire. Plusieurs modalités permettront à l'échange de durer au lendemain de la concertation et à la suite du dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale :

- l'équipe projet garde un contact constant avec les élus du territoire, notamment les maires ;
- l'équipe projet garde un contact constant avec les propriétaires et exploitants ;
- le comité de liaison se réunira à nouveau, une 5ème fois au minima au cours de l'année 2019 afin de faire le bilan de la phase de concertation et d'envisager ensemble les étapes du dialogue à venir pendant la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat ;
- les membres du comité de liaison pourront être réunis à travers des réunions dédiées à la préparation des mesures d'accompagnement pertinentes pour le territoire (plantations de haies, aménagements paysagers, etc.) ;
- dans les mois qui suivront le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale, l'enquête publique offrira une nouvelle occasion d'information et d'échanges.

3.3. MESURES PRISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE SUITE A LA CONCERTATION

Les mesures prises par le maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées par les habitants lors de la concertation préalable du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019

Concernant la trame d'implantation

La trame d'implantation présentée lors de la concertation préalable et soumise aux discussions avec les habitants était constituée de 26 éoliennes. Cette trame d'implantation était issue du travail itératif de co-construction réalisé avec le comité de liaison et les conseils municipaux, et avait déjà subi plusieurs modifications, dont le retrait de 2 éoliennes et le déplacement de 3 éoliennes (voir les mesures prises par le maître d'ouvrage suite à la réunion des conseils municipaux le 28 novembre 2017 à Connantray-Vaufrey)³.

Les principaux résultats de la concertation avec les habitants et les mesures prises :

- De manière générale, les participants ont émis peu de remarques sur la trame d'implantation, quel que soit le dispositif de participation (Journée d'information et de concertation du 1^{er} décembre 2018 à Connantray-Vaufrey, permanences en Mairie, site interne, adresse mail, téléphone etc.). Il est à noter que les riverains d'Euvy ont également peu remis en question l'implantation, il semblerait donc que le retrait d'une éolienne et le déplacement d'une autre préalablement à la concertation ouverte à tous répondaient bien aux enjeux de la commune, d'autant qu'un photomontage était disponible en Mairie.

- Concernant les éoliennes à plus d'1 kilomètre de la Ferme de l'Espérance, le conseil municipal de Montépreux s'est à nouveau exprimé, notamment sur la base de photomontages. Il a été estimé par le conseil municipal que l'éolienne à plus d'un kilomètre de la Ferme de l'Espérance sise sur le territoire de la commune de Montépreux était susceptible d'engendrer des impacts visuels et acoustiques particuliers. En respect de cette position du conseil municipal de Montépreux, le maître d'ouvrage a décidé de retirer cette éolienne du projet, localisée à plus d'1 kilomètre de la Ferme de l'Espérance sur le territoire de Montépreux. Au total, concernant les 3 éoliennes initialement localisées au sud de la Ferme de l'Espérance, une a été retirée suite à la réunion avec les conseils municipaux du 28 novembre 2017 (sur le territoire de Connantray), une a été retirée suite à la concertation avec les habitants (sur le territoire de Montépreux) et une a été conservée mais décalée vers l'ouest (sur le

³ Voir plus haut chapitre 1.3 page 22

territoire de Connantray), celle-ci n'étant que très peu visible depuis la Ferme de l'Espérance en raison du contexte arboré entourant la Ferme, et n'ayant pas été remise en question par les conseils municipaux ou les usagers de la Ferme de l'Espérance.

- Concernant Semoine, il est à noter également que les riverains ont émis peu de remarques sur l'implantation. Un photomontage était également disponible en Mairie. Un riverain dont l'habitation est exposée sur la plaine a émis des réserves concernant les 2 éoliennes localisées à Semoine à plus de 1200 mètres des premières habitations. Néanmoins cette position ne semble pas partagée par le conseil municipal, ayant délibéré pour un respect de cette distance de 1200 mètres, et n'ayant pas formulé de remarques additionnelles lors de la concertation. Par ailleurs, concernant ce même riverain, le projet de poulailler industriel semble également susciter des inquiétudes vis-à-vis des nuisances. Afin de répondre à la fois aux enjeux des riverains et aux retours du conseil municipal et des habitants de manière générale, il a été décidé de maintenir les 2 éoliennes localisées à Semoine à plus de 1200 mètres des habitations, tout en travaillant à l'implantation d'une haie d'intérêt paysager qui permettrait d'atténuer les perceptions vers les éoliennes et a minima de contribuer à l'amélioration du cadre de vie local. Le bureau d'études en charge de l'étude paysagère accompagnant le maître d'ouvrage a été missionné pour proposer un aménagement paysager répondant à ces enjeux spécifiques.

- Suite à la concertation qui s'est tenue du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, le maître d'ouvrage a réduit le projet de 26 à 25 éoliennes. Le fait que la trame d'implantation n'ait dans son ensemble fait l'objet que de peu de remarques de la part des habitants pourrait être expliqué par un fonctionnement efficace du comité de liaison lors de la concertation préalable, avec un travail itératif permettant de présenter lors de la concertation avec les habitants une trame d'implantation déjà concertée, ainsi que par une bonne prise en compte des enjeux locaux, en maintenant notamment des distances importantes avec toutes les habitations.

Concernant les mesures mises en place dans le cadre du projet

La 3^{ème} réunion du comité de liaison le 9 novembre 2017 à Euvy⁴ a permis d'initier les réflexions sur les mesures les plus adaptées au projet éolien et au territoire, notamment dans le cadre de l'étude d'impact environnemental. Les propositions de mesures ont pu être appuyées ou au contraire moins soutenues par les habitants lors de la concertation ouverte à tous. En relation avec les bureaux d'études en charge de l'étude d'impact environnemental et en confrontant les propositions au cadre réglementaire, le maître d'ouvrage a retenu un certain nombre de mesures envisageables dans le

⁴ Voir chapitre 1.3 page 16

cadre du projet. Les réflexions seront poursuivies pour préciser ces mesures et leur faisabilité. Certaines de ces mesures figureront dans le dossier d'Autorisation Environnementale.

Les principales mesures identifiées suite à la concertation sont les suivantes :

- un parcours pédagogique sur le projet éolien, les énergies renouvelables, le patrimoine local et les caractéristiques du territoire. Ce parcours pourrait également avoir un intérêt sportif (type course ou « Marathon ») ou de santé. Ce dispositif permettrait une valorisation touristique de ce territoire au cœur de la transition énergétique,
- des visites de chantiers de parcs éoliens,
- la mise en place de haies d'intérêt paysager et/ou écologique,
- la consultation des entreprises et associations locales sur la phase de développement, de construction ou d'exploitation. Soutenir l'emploi et la formation localement,
- la réflexion sur la création de nouveaux centres de maintenance plus locaux,
- la mise en place de haies et structures boisées d'intérêt écologique (type bouchons arbustifs, bande enherbées, etc.) et valorisation écologique des structures existantes (haies « coupe-vent »), en coordination avec les usagers du territoire (chasseurs, agriculteurs, etc.),
- la réflexion sur un appui aux changements de pratiques agricoles pour les agriculteurs volontaires, dans un objectif écologique,
- protéger voire renforcer les corridors écologiques du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- adapter la période de travaux par rapport aux enjeux écologiques (nidification, etc.),
- mettre en place d'une concertation poussée avec les agriculteurs et Associations Foncières : périmètres des emprises sur les terres agricoles, convention pour l'utilisation, la réfection et l'entretien des chemins, coordination par rapport aux récoltes (dépôts de betteraves, pommes de terre etc.), optimisation de la circulation des engins, redistribution de la craie excavée et de la terre végétale, etc.,
- dans la mesure du possible, étudier la faisabilité de mise à disposition de fourreaux de raccordement fibre optique et l'enterrement de réseaux aériens,
- intervenir sur la réfection de la route communale entre Semoine et Montépreux, notamment pour supporter le passage des convois.

Concernant la suite des démarches d'information et de concertation

- Après des maires et conseillers municipaux : poursuite des échanges réguliers, notamment pour présenter le présent bilan de la concertation, le dossier de demande d'Autorisation Environnementale, préparer la phase d'instruction et l'enquête publique,
- auprès des propriétaires et exploitants agricoles : présentation des plans et discussions sur les emplacements les plus adaptés (plateformes, virages, orientations, etc.) puis accompagnement dans les démarches foncières avec les notaires,
- auprès des associations foncières : coordination en anticipation du chantier, convention pour l'utilisation et la réfection des chemins,

- auprès des communautés de communes, d'agglomération et élus : démarches d'information sur le projet éolien (réunions, etc.),
- auprès du comité de liaison : organisation a minima d'une réunion en 2019 pour présenter le bilan de la concertation, le dossier d'Autorisation Environnementale, travailler plus finement sur les mesures et préparer la phase d'instruction par les services de l'Etat,
- auprès des habitants : lettre d'information pour présenter les principaux résultats de la concertation et informer sur les suites du projet, actualisation du site internet, disponibilité constante par mail, téléphone, courrier, etc.,
- auprès des services de l'Etat : échanges réguliers liés notamment à la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat.

3.4. LES POINTS REMARQUABLES DE LA CONCERTATION – REGARD DES CONCERTANTS

Emmanuel Letourneux (Ensemble Communications Participatives) et Charles Florin (stratéact' dialogue) accompagnent EDF Renouvelables depuis la mi-2016 dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la démarche de concertation et de communication. A l'aune des autres dispositifs de concertation et dialogue suivis par ailleurs, Emmanuel Letourneux et Charles Florin relèvent les points remarquables suivants caractéristiques selon eux de la concertation dédiée au projet de parc éolien de la Plaine de Champagne :

- l'étendue dans le temps : la durée de la concertation est notable (de 2016 à 2019 avec un dialogue initié dès 2015) ; elle a permis d'inscrire les échanges dans le temps, de favoriser l'écoute ouverte, sans impatience. Le principal point inédit que nous pouvons relever est le suivant : l'étendue dans le temps ne s'est pour autant pas traduite par la multiplicité d'actions non coordonnées ou sans lendemain. A travers le comité de liaison, la concertation a plutôt pris le temps d'ancrer un dialogue réel, d'approfondir les conditions de l'échange avant d'ouvrir la concertation au grand public à la fin de l'année 2018. Sans l'implication sincère de l'équipe projet EDF Renouvelables et des acteurs du territoire dans le processus de dialogue, ce dialogue n'aurait d'ailleurs pas tenu la durée : l'honnêteté et le respect des uns et des autres a été une condition essentielle à la réussite de l'exercice,
- les vertus de l'itération : la durée de la concertation a rendu possible l'itération, soit le fait de revenir sur les sujets pourtant abordés auparavant, de les présenter sous des angles différents et par des porteurs de paroles différents (le porteur du projet et les acteurs du territoire dans leur diversité). Il nous semble ainsi que les membres du comité de liaison ont pu partager leurs expertises d'usage à plusieurs reprises et de différentes manières et qu'ils ont pu intégrer de nombreuses données relatives au projet pour produire des contributions qualifiées,
- une colonne vertébrale participative : le comité de liaison, par la relation de confiance tissée au fil des ans, a permis d'ajuster la concertation ouverte aux habitants aux réalités du

territoire en ouvrant la conception du dispositif au comité de liaison, une instance elle-même participative capable de co-construire,

- la prise en compte et le dépassement de la dimension de l'acceptabilité : si le sujet éolien a été pleinement abordé, notamment par le comité de liaison, la prise de parole par les acteurs du territoire a permis de faire entrer la concertation sur un terrain qui dépasse la question de l'acceptabilité ou non du projet. Intégrant la question du projet et au-delà de la question du projet, l'identification de leviers de développement pour le territoire a investi le champ de la concertation,
- une ouverture au grand public longtemps temporisée, qui a pu être préparée de façon partagée et créative, pour proposer aux habitants des modalités d'échange adaptés : ateliers enfants, ateliers écologie, dimension conviviale, utilisation de supports interactifs simples (cahier de calques, plans et schémas, etc...). De ce fait, la rencontre avec les habitants était attendue et désirée et n'a occasionné aucune confrontation, mais bien plutôt un dialogue constructif et structurant dont les membres du comité de liaison ont parfois été les médiateurs.

4. CONCLUSION

La démarche de concertation mise en place de manière volontaire en 2016 et prolongée à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019 conformément aux dispositions des articles L 121-15-1 et suivants et R 121-19 et suivants du code de l'environnement a permis aux acteurs locaux et aux habitants intéressés de découvrir le projet, approfondir l'état de leurs connaissances relatives au développement d'un projet éolien, aux enjeux de la filière et de faire des propositions afin de favoriser l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement.

Réuni à intervalles réguliers entre 2016 et 2018, le comité de liaison s'est engagé dans la co-construction progressive du projet et de la concertation ouverte aux habitants ; la co-construction s'est poursuivie lors de cette 2^{ème} phase de concertation ouverte au grand public, tenue du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, que ce soit au niveau de la trame d'implantation (nombre, emplacement des éoliennes, etc.) ou sur le plan des conditions du dialogue et des mesures d'accompagnement adaptées au territoire et au projet éolien.

L'équipe projet elle-même, au fur et à mesure des échanges avec les membres du comité de liaison et ensuite avec les habitants a approfondi son acculturation au dialogue, essentiel selon elle à la bonne conduite du projet éolien.

Cette démarche de concertation sans précédent, tant par son ampleur que par ses modalités a amené l'équipe projet et certains acteurs du territoire à envisager que dans l'avenir, les porteurs de projets éoliens puissent devenir, dans un contexte très rural où les occasions d'investissement sont rares, de véritables partenaires du développement rural des territoires, dans un esprit gagnant-gagnant utilisant l'investissement sur le projet éolien comme un levier pour stimuler et relayer les dynamiques propres aux communes, aux acteurs et aux habitants.

L'équipe projet reste présente et vigilante aux conditions de développement du territoire, et reste à votre disposition.

Vous pouvez partager vos avis, remarques et questions en contactant Olivier COCHARD, Chef de Projet chez EDF Renouvelables aux coordonnées suivantes :

Olivier.Cochard@edf-en.com

01 40 90 25 46

ANNEXES

Bilan de la concertation préalable du projet éolien de la Plaine de Champagne

EDF Renewables - Avril 2019

Table des matières

PRESENTATION ET ECHANGE AVEC LES ELUS DEBUT 2015 (EXEMPLE DE SEMOINE – EXTRAIT).....	3
PRESENTATION DES ASPECTS FONCIERS AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS LE 15 JUIN 2015 (EXTRAIT).....	3
POINT D’AVANCEMENT AVEC LES MAIRES EN MAI 2016 (EXTRAIT).....	3
POINT D’AVANCEMENT AVEC LES CINQ CONSEILS MUNICIPAUX LE 28 NOVEMBRE 2017 (EXTRAIT).....	3
COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE LIAISON (EXTRAIT)	4
COMPTE-RENDU DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON	5
COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON	10
COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON (EXTRAIT).....	16
DOCUMENT D’OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	17
AVIS DE CONCERTATION PREALABLE	27
ORIFLAMME	27
BOITE A IDEES.....	27
FEUILLE DE CONTRIBUTION.....	28
LETTRE D’INFORMATION.....	29
PANNEAUX D’INFORMATION	30
MESSAGE DU CHEF DE PROJET.....	33
TABLEAU DES CONTRIBUTIONS (EXTRAIT)	34

Afin de limiter la taille du présent dossier, seuls les documents principaux ont été déposés en annexe. Les documents présentés en annexes et autres documents complémentaires (comptes-rendus, photos, supports de concertation et d’information, etc.) peuvent être obtenus sur demande auprès d’EDF Renouvelables (olivier.cochard@edf-en.com, 01 40 90 25 46).

PRESENTATION ET ECHANGE AVEC LES ELUS DEBUT 2015 (EXEMPLE DE SEMOINE – EXTRAIT)



EDF Energies Nouvelles
Un projet éolien sur votre territoire

Commune de Semoine

02/03/2015



POINT D'AVANCEMENT AVEC LES MAIRES EN MAI 2016 (EXTRAIT)



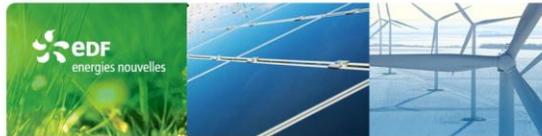
EDF Energies Nouvelles
Projet éolien Entre-Aube-et-Marne

Point d'avancement

25/05/2016



PRESENTATION DES ASPECTS FONCIERS AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS LE 15 JUIN 2015 (EXTRAIT)



EDF ENERGIES NOUVELLES

Projet éolien Entre Aube et Marne

Aspects fonciers – Réunion d'information aux propriétaires et exploitants

Communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine

15 juin 2015 – 19h30 – Mailly-le-Camp

POINT D'AVANCEMENT AVEC LES CINQ CONSEILS MUNICIPAUX LE 28 NOVEMBRE 2017 (EXTRAIT)



Projet éolien Entre-Aube-et-Marne

Réunion d'information auprès des conseils municipaux de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine

Intervenants :
EDF EN : Olivier COCHARD
Ensemble Communications Participatives : Emmanuel LETOURNEUX

28/11/2017 – Connantray-Vaufrey



COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE LIAISON (EXTRAIT)¹

Ce compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des membres du comité de liaison à la suite de la réunion du 13 décembre 2017 à Euvy.

Communication locale à prévoir

La thématique de la communication et de l'information sur le territoire s'est révélée importante lors de l'étude de contexte menée au cours de l'été 2016.

En conséquence la question a été portée à la discussion au comité sous les prismes suivants : comment et que communiquer auprès de la population locale ?

Suite à débat entre les participants, le comité de liaison s'accorde unanimement autour du principe suivant : si elle est souhaitable en tant que telle, la communication autour du projet à ce stade est prématurée.

A ce titre, les actions d'information et de communication à destination du grand public attendront *a minima* la tenue de la deuxième réunion du comité de liaison.

A cet égard, notons notamment les interventions suivantes :

Emmanuel VILLAUME, maire de Montépreux, note qu'il est bon d'informer, à condition que le projet finisse par voir le jour... Pour cette raison, il souhaite une information grand public plus tardive, mais également des éléments tangibles dès cette réunion. Yves CHARLOT, maire d'Euvy, corrobore ce point de vue.

Pascal NOBLET, maire de Semoine, estime que l'aspect visuel et paysager pourra être davantage abordé.

Daniel PIMPERNET ajoute qu'informer trop tôt, c'est faire un flop.

La présentation de la zone d'études et d'échanges

L'étude de contexte a révélé une attente forte d'associer le territoire aux réflexions sur la trame d'implantation du nouveau projet, afin de **prendre en compte les enjeux propres à chaque commune et selon diverses thématiques : techniques, agricoles, paysagères, distances aux habitations, écologiques, etc.**

A cet égard, EDF EN a présenté la zone d'étude très précise aux participants, dite « zone d'implantation potentielle », grâce à un travail sur cartes. Sur le fond de carte du territoire, les différents enjeux techniques et environnementaux connus à ce jour sont présentés successivement, sous la forme de calques, afin de donner à voir la formation de la zone d'implantation potentielle.

De plus cette approche a permis aux participants de porter à la connaissance du porteur de projet des enjeux ou contraintes non encore identifiés, et de faciliter les échanges entre les participants.



Présentation de la zone du projet grâce à des calques thématiques

¹ Par commodité, nous reproduisons ici un extrait du compte-rendu ; la version intégrale est disponible sur demande auprès du chef de projet Plaine de Champagne (EDF Renewables)

COMPTE-RENDU DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON

Ce compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des membres du comité de liaison à la suite de la réunion du 8 mars 2017 à Semoine.

Comité de liaison du projet éolien Entre-Aube-et-Marne

EDF Energies Nouvelles

Compte-rendu
de la deuxième réunion
Mercredi 8 mars 2017
Salle communale de Semoine

Participants (tableau)

Organisateurs

Equipe projet

Olivier COCHARD, Ingénieur Projets, EDF Energies Nouvelles
Lucie MAILLARD, Chargée de concertation, EDF Energies Nouvelles

Animateur de la réunion

Emmanuel LETOURNEUX, Ensemble Communications Participatives

Compte-rendu

Charles FLORIN, stratéact'

I. Ce qu'il faut retenir de cette réunion

Dans la lignée de la première réunion tenue le 13 décembre 2016, le comité de liaison du projet éolien Entre-Aube-et-Marne s'est réuni une deuxième fois le 8 mars 2017 à Semoine.

L'objectif de la réunion

L'objectif de la réunion était le suivant : présenter l'actualité du projet et échanger sur la trame d'implantation, c'est-à-dire sur la localisation des éoliennes du projet sur le territoire.

Le déroulement de la réunion

Dans un premier temps, les états initiaux dressés par les bureaux d'études ont été présentés au comité de liaison. Ils portent sur les enjeux écologiques, paysagers, acoustiques et techniques du projet.

La trame d'implantation optimale a été est partagée dans un second temps. Fondée sur les états initiaux, la trame d'implantation a été élaborée à partir de différents critères : la distance aux habitations, l'écologie, la préservation des paysages, la présence de la Zone de Mise à Terre et les enjeux agricoles.

Dans un troisième temps, les étapes à venir ont été soumises au comité de liaison. La réunion s'est achevée autour d'un moment plus informel.

Tout au long de la réunion, les échanges entre les membres du comité de liaison et EDF Energies Nouvelles ont nourri la présentation du projet.

Ces échanges ont en particulier porté sur les caractéristiques techniques, les effets visuels du projet et l'entretien des chemins.

Dans l'optique de la finalisation de la trame d'implantation et du suivi général du projet, les préoccupations et remarques formulées sont capitalisées et pleinement prises en compte par EDF Energies Nouvelles.



Le 8 mars 2017, le comité de liaison se réunit pour la 2nde fois

II. Avancement des études et principes d'implantation

En première partie de réunion, EDF EN a présenté l'avancement des différentes études, ce qui a permis au comité de liaison d'échanger sur les enjeux environnementaux du projet.

A ce stade, les différents bureaux d'études ont dressé « l'état initial environnemental » du site. C'est-à-dire un portrait du territoire actuel, du point de vue écologique (faune et flore), paysager, acoustique et technique.

II.1 Panorama des études en cours et discussions

ENJEUX ECOLOGIQUES

Actualités :

Le CERA (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées), basé à Reims, a dressé l'état initial du site du point de vue écologique, grâce à une année d'inventaires de terrain de l'avifaune, des chauves-souris, de la flore, etc. En complément, le mât de mesure installé en octobre 2016 permet d'étudier les enjeux liés aux chauves-souris en altitude.

Echanges du comité :

Pascal NOBLET : « où se trouvent les couloirs de migration ? Quels sont leurs enjeux sur le projet ? »

Claude Maireaux : « afin d'éviter la perturbation des vols d'oiseaux, des études sont menées afin d'envisager la détection de ces derniers et le blocage d'éoliennes par radar »

Dans le territoire concerné, les couloirs sont tous secondaires (selon la classification du Schéma Régional Eolien de 2012) et l'altitude de vol reste supérieure à la hauteur des machines. La protection des niches de busards pourrait par exemple faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Si la migration est prise en compte, les axes ne sont néanmoins pas clairement identifiables, le vol reste diffus. Pour autant, des solutions existent. Dans le sud de la France, la technologie repère l'arrivée des oiseaux et adapte le régime de la machine.

ENJEUX PAYSAGERS

Actualités :

En charge de l'étude paysagère, ABIES (plus de 15 ans d'expérience sur plus de 100 projets) et GEOPHOM ont pris des photographies de haute qualité depuis une quarantaine de points de vue dans un rayon de 20 km, et au niveau des habitations proches du site. Ceci permettra de réaliser des photomontages pour permettre de visualiser le projet envisagé.

ENJEUX ACOUSTIQUES

Actualités :

L'étude acoustique est réalisée par ECHOPSY. Des sonomètres ont été installés en début d'année 2017 auprès d'une dizaine d'habitations proches du site, sur tous les villages concernés. Certains membres du comité de liaison sont concernés, un sonomètre a par exemple été installé à la ferme de l'Espérance. A terme, ce dispositif permettra de modéliser le bruit et d'adapter les machines aux seuils fixés par la réglementation relative aux niveaux sonores.

Echanges du comité :

Yves CHARLOT : « on connaît les effets sonores, on est vigilant »

Le bureau d'études préconise une prise de distance vis-à-vis des habitations d'une part, et le suivi des lignes d'éoliennes installées, particulièrement celles du parc éolien de Grignon.

Le bridage de certaines éoliennes pourra être programmé. La mise en œuvre de ce type de mesures ne présentera pas de contraintes rédhibitoires.

Le comité de liaison s'interroge sur le niveau sonore des éoliennes du parc de Grignon, relativement élevé, Ces éoliennes furent installées à une époque où aucun bridage n'était effectué. La réglementation prend désormais en compte cette question. La technique a évolué et permet l'apport de solutions efficaces.

ENJEUX TECHNIQUES

Actualités :

5 mois de mesure qui ont fourni des informations de première main concernant les vents dominants. Cette évaluation permet d'estimer de la meilleure manière possible l'écart entre éoliennes.



Le partage de l'état d'avancement des études avec le comité de liaison

II.2 Principes d'implantation

Plusieurs critères, - la distance aux habitations, l'écologie, la préservation des paysages, la présence de la Zone de Mise à Terre et les enjeux agricoles -, ont guidé l'élaboration de la trame d'implantation optimale.

DISTANCE AUX HABITATIONS

A l'issue des remarques émises par le comité de liaison lors de la réunion du 13 décembre 2016, EDF EN a étudié la faisabilité du projet et décidé d'augmenter la distance entre les machines et les habitations. Une distance minimale aux habitations de 750 mètres avait été annoncée lors de la réunion organisée en septembre 2016 à Connantray-Vaufrey. Ce seuil minimal est désormais porté à 1 000 mètres, soit deux fois le minimum réglementaire. Toutes les éoliennes ne seront pas disposées à 1 000 mètres des habitations, il s'agit d'un principe général.

ÉCOLOGIE

Le bureau d'études préconise une distance minimale de 200 à 250 mètres par rapport à toutes les haies et boisements, cette préconisation sera respectée.

PAYSAGE

Suivre les lignes existantes, maintenir des interdistances régulières et maintenir les éloignements par rapport aux villages : ces sont les trois recommandations édictées par les bureaux d'études.

ZONE DE MISE A TERRE (ZMT)

Terrain militaire, la ZMT est située entre Mailly-le-Camp et Semoine. L'implantation d'éoliennes n'est pas recommandée au sein de la ZMT mais tolérée en bordure de la zone. Des éoliennes d'autres parcs éoliens sont déjà localisées dans cette ZMT.

ENJEUX AGRICOLES

A proximité des chemins pour limiter la gêne à l'exploitation agricole.

III. Présentation de la trame d'implantation et échanges du comité de liaison

III.1 Démarche de concertation souhaitée par EDF EN

Suivant les recommandations des bureaux d'études environnementales et techniques ayant évalué les enjeux du territoire, EDF EN a déterminé une trame d'implantation dite « optimale ». Il s'agit du projet permettant d'optimiser au mieux l'envergure de ce territoire propice à l'éolien et de s'inscrire en cohérence avec les éoliennes existantes, tout en intégrant les enjeux paysagers, écologiques et acoustiques.

Cette trame a servi de base de discussion pour permettre au comité de liaison de s'exprimer sur cette implantation ou de faire remonter des enjeux propres à chaque commune ou chaque association.

En effet EDF EN souhaite intégrer, dans la mesure du possible, les observations du comité de liaison sur la trame d'implantation pour en arriver au projet final, intégrant non seulement les enjeux techniques et environnementaux mais également les recommandations du comité de liaison.

La trame d'implantation définitive sera celle qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.

III.2 Présentation de la trame d'implantation

La trame d'implantation « optimale » a été présentée de façon pédagogique afin de permettre à chacun de comprendre la logique de cette implantation. La trame d'implantation présentée à ce stade est indicative car dépend de la finalisation de toutes les démarches foncières et de la prise en compte des enjeux techniques précis et des observations du comité. De nouveaux enjeux techniques ou environnementaux pouvant survenir à l'avenir, cette trame est susceptible d'évoluer à la marge (déplacement ou réduction du nombre d'éoliennes).

Le fond de carte IGN utilisé lors de la première réunion du comité de liaison est disposé sur la table. A cette carte sont ajoutés différents calques :

- Calque 1 : la zone d'implantation potentielle

Il s'agit du périmètre au sein duquel la trame d'implantation est envisagée. La zone d'implantation potentielle a été expliquée et partagée avec le comité de liaison lors de la première réunion.

- Calque 2 : la distance aux habitations

EDF Energies Nouvelles souhaite respecter une distance strictement minimale de 1000 mètres à toutes les habitations, soit 2 fois la distance minimale réglementaire.

- Calque 3 : la ZMT (zone de mise à terre)

Située entre Mailly-le-Camp et Semoine, la ZMT associée au camp militaire de Mailly est susceptible d'être utilisée dans le cadre d'exercices militaires. Si l'implantation n'est pas inenvisageable au sein de la ZMT, il est plus acceptable de se positionner en bordure de dite zone.



Olivier COCHARD trace la trame d'implantation optimale

A l'aide d'une règle et d'ellipses, Olivier COCHARD trace la trame d'implantation optimale sur le fond de carte. L'ellipse permet de représenter les interdistances à respecter entre éoliennes : 750 mètres dans le sens des vents dominants et 500 mètres dans l'axe perpendiculaire aux vents dominants (dans la zone, les vents dominants suivent un axe sud-est nord-ouest).

Le dessin de la trame d'implantation optimale suit les axes existants, notamment la ligne d'éoliennes de 6 éoliennes du parc du Mont de Grignon et les chemins d'exploitation agricole qui forment un quadrillage régulier.

La trame est constituée :

- d'une prolongation de la ligne de 6 éoliennes existantes du parc éolien du Mont de Grignon, sur le territoire de Semoine et d'Euivy
- d'une ligne parallèle au nord allant d'Euivy à Mailly-le-Camp
- d'une deuxième ligne parallèle au nord, avec un segment sur le territoire d'Euivy et Connantray et un segment entre Montépreux et Mailly-le-Camp
- de deux éoliennes supplémentaires au nord-ouest de Semoine

L'implantation présentée comprend 29 éoliennes, elle sert de base de discussion au comité de liaison, le contenu des remarques émises par le comité de liaison est bien pris en note par Charles FLORIN.

III.3 Echanges du comité de liaison

- **Les écarts entre machines**

Yves CHARLOT : « *l'écart entre machines semble supérieur à l'écart retenu pour le parc éolien du Mont-de-Grignon. C'est une question de puissance ?* »

L'écart est fonction de la hauteur des machines en bout de pale et repose sur plusieurs critères techniques. Le projet Entre-Aube-et-Marne prévoit des machines d'une hauteur de 150 mètres.

- **Les chemins**

Yves CHARLOT : « *vous renforcez les chemins ?* »

Daniel PIMPERNET : « *pour le passage en bord de chemin, vous prévoyez un dédommagement ?* »

Claude MAIREAUX : « *les chemins doivent permettre le passage des véhicules à destination des plateformes* »

Le câblage s'effectuera en bord de chemin, la zone s'y prête bien et traverser les champs n'est pas souhaitable.

Les chemins seront effectivement renforcés.

Ces chemins peuvent appartenir aux communes, aux associations foncières ou être soumis à un régime mixte. Le droit de passage et l'entretien font l'objet d'un accord foncier.

- **La proximité de l'aéroport**

Pascal NOBLET : « *on ne parle plus de Vatry. Vous avez trouvé une solution ?* »

Dans la zone, toutes les altitudes sont acceptables par rapport aux axes de navigation de l'aéroport.

EDF Energies Nouvelles considère pouvoir apporter des solutions, à l'image d'autres projets complexes développés ailleurs. En Catalogne française, en raison de la proximité d'un radar météo, EDF Energies Nouvelles a par exemple apporté des solutions technologiques satisfaisantes, grâce au développement de pâles furtives.

- **Le raccordement**

Un poste de livraison est généralement installé pour 4 ou 5 éoliennes. A ce stade, leur implantation n'est pas déterminée.

A une échelle plus large, le parc pourrait être raccord au poste de Méry-Nord qui sera accessible à l'horizon 2020-2022, en cohérence avec le planning du projet.

- **La réception TV, radio et téléphonique**

Emmanuel VILLAUME : « *quelle sera l'incidence du projet sur la qualité de réception ?* »
 La qualité de la réception TV est encadrée par la loi. Des panneaux d'information seront affichés en mairie : en cas de souci de réception TV, contactez-nous. Le cas échéant, la réglementation exige le financement à nos frais d'un système garantissant la bonne réception TV.
 Les longueurs d'ondes radio et téléphonique étant différentes, aucun souci n'a été constaté en lien avec les éoliennes.

- **La densité d'implantation**

Pascal NOBLET : « *ce qui me gêne à Semoine, en tant que maire, c'est le sentiment d'être de plus en plus encerclé* ».
 Olivier COCHARD invite le maire de Semoine à désigner les éoliennes qui poseraient concrètement problème.
 D'une manière générale, la trame d'implantation présentée est considérée optimale. En d'autres termes, elle traduit le souci d'une intégration optimale dans l'environnement local. Pour autant, les voies d'amélioration émises par le comité de liaison sont les bienvenues. Elles sont la raison d'être du comité de liaison.

- **L'impact visuel**

Concernant le balisage nocturne de couleur rouge, une discussion est à l'œuvre à l'échelle nationale afin d'envisager un système alternatif.
Christophe TAILLEFUMIER : « *à l'implantation du parc Mont-de-Grignon, nous avons soulevé le problème de la pollution visuelle. Ils avaient dit tenir compte de notre demande mais ils n'ont pas dit quand...* »
 Pour échanger à propos du balisage, et de toute autre question, un interlocuteur principal EDF Energies Nouvelles est disponible tout au long de la phase travaux puis de la phase d'exploitation.

- **Le périmètre représenté sur la carte**

Stéphane RADET : « *la carte est très jolie mais pas centrée. En dézoomant, on se rendrait mieux compte de la présence des éoliennes voisines* »
 Olivier COCHARD explique que ce périmètre a été choisi afin de donner à voir les enjeux liés à l'aéroport de Vatry. L'équipe projet prend bonne note de la demande. Lors des réunions à venir un cadrage plus large sera proposé.

- **Les champs électromagnétiques**

Christophe TAILLEFUMIER : « *concernant les champs électromagnétiques, des effets sur les abeilles ont notamment été démontrés. Qu'en est-il ?* »
 Contrairement aux lignes à haute et très haute tension, le champ électromagnétique d'une éolienne est faible et n'a pas d'incidence sur la santé. L'utilisation de pesticides a notamment un impact bien supérieur sur les insectes pollinisateurs.



Le comité de liaison et Olivier COCHARD échantent autour de la trame d'implantation

- **Les prochaines étapes convenues ensemble**

En complément du compte-rendu de la présente réunion, la carte d'implantation présentée est envoyée aux participants. Les membres du comité pourront alors faire part d'éventuelles remarques complémentaires, jusqu'à fin mai.

Dans un souci d'élaboration partagée, ces remarques seront prises en compte par EDF Energies Nouvelles en parallèle des résultats présentés par les bureaux d'études. La trame d'implantation finalisée intégrera ainsi pleinement les éléments émis par le comité de liaison.

- **Juin 2017 : présentation de la trame d'implantation aux 5 conseils municipaux**

Le comité de liaison approuve l'idée d'une présentation du projet à l'ensemble des conseils municipaux des cinq communes directement concernées.

- **Été 2017 : première lettre d'information envoyée aux riverains et/ou mise à disposition en mairies**

Elle présente les principaux enjeux du projet au grand public et la démarche du comité de liaison.

- **Rentrée 2017 : troisième réunion du comité de liaison**

Cette réunion sera consacrée aux retombées du projet pour le territoire et aux mesures environnementales.

- **Automne 2017 : journée d'information**

A destination du grand public, cette journée consistera en une présentation du projet sous forme pédagogique et thématique. Le format reste à déterminer.

- **Annexe – Carte**

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON

Ce compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des membres du comité de liaison à la suite de la réunion du 9 novembre 2017 à Euvy.

Comité de liaison du projet éolien Entre-Aube-et-Marne

EDF Energies Nouvelles

Compte-rendu
de la deuxième réunion
Jeudi 9 novembre 2017
Salle communale d'Euvy

Participants (tableau)

Organisateurs

EDF Energies Nouvelles

Olivier COCHARD, Ingénieur Projets

Facilitation de la réunion et logistique

Emmanuel LETOURNEUX, Ensemble Communications Participatives

Charles FLORIN, Stratéact'

Compte-rendu

Charles FLORIN, Stratéact'



*Restitution des idées sur les mesures
adaptées au territoire*



Echanges sur les mesures liées à l'environnement

I. L'ESSENTIEL DE CETTE REUNION

A la suite de la première réunion du comité de liaison du projet éolien Entre-Aube-et-Marne du 13 décembre 2016 et de la seconde réunion tenue le 8 mars 2017, le comité de liaison s'est réuni une troisième fois le **9 novembre 2017 à Euvy**.

Les deux premières réunions étaient consacrées à :

- l'identification des enjeux s'appliquant sur le territoire permettant de **préciser la zone d'implantation potentielle** ;
- la présentation de la première version de la **trame d'implantation**, considérée comme optimale d'un point de vue technique, permettant d'initier les discussions du comité de liaison pour aboutir à une seconde version de la trame d'implantation.

L'objectif de la réunion

Cette troisième réunion du comité de liaison a pour **objectif d'initier les réflexions sur les mesures les plus adaptées au projet éolien et au territoire**. Le porteur de projet souhaite en effet comprendre au mieux les enjeux du territoire, en vue de nourrir les réflexions sur les mesures d'accompagnement du projet, en complément des recommandations des bureaux d'études environnementales.

Pour ce faire les membres du comité de liaison, premiers experts de leur territoire, ont été invités à exprimer leurs idées sur différentes thématiques environnementales et transverses (écologie, patrimoine, agriculture, social, emploi, etc.). Ces idées pourraient être applicables au projet et pourraient de manière plus large aider au développement du territoire. En effet le projet éolien pourrait représenter une opportunité pour faire émerger de nouveaux projets, que ce soit d'aménagement du territoire ou de développement local.

Sur la base des résultats des discussions et des premières idées exprimées par le comité de liaison, EDF EN prévoit de réunir à nouveau le comité de liaison au cours de l'année 2018 afin de **travailler plus en détails sur les mesures identifiées comme étant les plus pertinentes pour ce projet éolien et pour ce territoire en particulier.**

Le déroulement de la réunion

Dans un premier temps, la discussion a porté sur les actualités du projet, sur des sujets transverses, et sur les enjeux de la trame d'implantation identifiés par le porteur de projet à partir des différents retours des membres du comité de liaison suite à la réunion du 8 mars 2017. Les échanges ont également porté sur d'autres thématiques liées au projet, dont les questions de la biodiversité et du paysage.

Le second temps de la réunion s'est déroulé sous une formule innovante proposée par Emmanuel Letourneux et Charles Florin, afin de permettre l'expression de chacun : au gré de 3 ateliers thématiques, les membres du comité de liaison ont partagé leur vision et leurs idées pour le développement général du territoire.

Les 3 ateliers thématiques

- Table 1 : paysage, patrimoine, tourisme
- Table 2 : écologie, chasse, environnement
- Table 3 : développement local, activités, dynamiques locales

Les résultats des discussions des différents ateliers ont ensuite été restitués à tous ; chacun a par ailleurs été invité, à l'aide de gommettes, à marquer sa préférence pour telle ou telle idée exprimée en atelier.

Dans un dernier temps, le comité a échangé sur les échéances à venir, particulièrement sur la réunion avec les 5 conseils municipaux et le comité de liaison du 28 novembre 2017 à Connantray-Vaufrey.

La réunion s'est achevée par un temps de discussions générales sur le projet autour d'un apéritif.

Les étapes suivant ce comité de liaison

28 novembre 2017 :

présentation générale de l'avancement du projet, de la démarche de concertation et de la trame d'implantation aux 5 conseils municipaux et au comité de liaison à Connantray-Vaufrey

Initiatives envisagées en 2018 :

- o journée d'information et de participation du grand public
- o diffusion d'une lettre d'information
- o réunions du comité de liaison consacrées aux mesures d'accompagnement et à la finalisation du dossier de demande d'autorisation

II. RETOURS SUR LA TRAME D'IMPLANTATION

Suite à la deuxième réunion du comité de liaison, différents retours ont été faits au porteur de projet concernant des éoliennes présentant des enjeux et pour lesquelles des évolutions pourraient être envisagées. M. Cochard présente ces éoliennes et les enjeux associés et indique que ces éléments seront présentés aux conseils municipaux le 28/11/2017, afin que les conseils municipaux puissent, en complément du comité de liaison, faire part d'observations éventuelles sur l'implantation.

Le retour sur la trame d'implantation

La carte représentant la trame d'implantation est distribuée aux participants.

Deux enjeux très localisés ont été identifiés à la suite des échanges entre le porteur de projet et les membres du comité de liaison : les deux machines les plus proches d'Euvey sont considérées par le conseil municipal d'Euvey comme trop proches des habitations du village d'un point de vue visuel ; les trois éoliennes situées au sud de la Ferme de l'Espérance sont également considérées trop proches de cette Ferme par M. Christian Charlot, principalement pour des raisons visuelles et acoustiques.

M. Cochard prend note de ces retours et suite à la réunion avec les conseils municipaux, et en discussion avec les bureaux d'études spécialisés, une seconde version de la trame d'implantation sera déterminée, avec la proposition éventuelle de mesures pour atténuer certains enjeux pressentis (haies brise-vue, bridage acoustique, etc.). Ces mesures seront également travaillées avec le comité de liaison et les conseils municipaux.

III. LES ATELIERS

La formule proposée par Emmanuel Letourneux et Charles Florin vise à favoriser l'émergence d'idées de tous ordres susceptibles de participer au développement du territoire. Elles ne se réduisent pas aux seules mesures d'accompagnement : le projet pourrait en effet également représenter une opportunité pour le développement de projets annexes favorables au territoire.

Les membres sont invités à former 3 groupes de 3 à 4 personnes. Par période de 10 minutes, chaque groupe rejoint successivement les 3 tables thématiques. Cette organisation permet à chaque participant de réfléchir environ 10 minutes à chaque thématique, et de compléter les idées émises auparavant par les autres participants pour éviter les redites. **Au total chaque thématique est donc traitée au minimum durant 30 minutes, avec l'intervention de tous les membres du comité de liaison.**

M. Letourneux, M. Florin et M. Cochard interviennent comme preneurs de notes des idées émises à chaque table de réflexion.

Ci-dessous, le produit des réflexions de chaque table thématique. En fin de réunion, chaque membre a été invité à apposer une ou plusieurs gommettes sur la ou les idées qui présentent selon elle/lui l'intérêt le plus manifeste. Cette démarche permet de faire ressortir les idées considérées comme étant les plus pertinentes par le comité.

Les photographies des feuilles comportant les idées notées en réunion sont fournies en annexes.



Le comité de liaison échange sur les idées émises en ateliers

TABLE 1 : THEMATIQUE « PAYSAGE, PATRIMOINE, TOURISME »

. (7 gommettes) **Des circuits de découverte** peuvent être mis en place pour profiter de l'aspect remarquable que les éoliennes représentent et pour en faire un élément de mise en valeur du territoire, voire d'attrait touristique :

- **Course des éoliennes / Marathon du vent**
- **Route de l'Eolien** (modèle de la Route du Vin)
- parcours de santé

. (4 gommettes) **Pédagogie éolienne :**

- **des visites de machines ou de leurs alentours** pourraient être organisées à destination des scolaires et de la population en général.

- une initiative menée dans un parc éolien est intéressante : **une éolienne pédagogique** a été érigée, elle est la co-propriété des enfants.

. (2 gommettes) **Un inventaire du patrimoine** pourrait être entrepris : il s'attacherait au recensement des éléments patrimoniaux au sens large (églises, fermes, pratiques artisanales, etc.).

. (1 gommette) **Les haies brise-vue** compenseraient en partie l'impact visuel sur le paysage.

. Pour une meilleure intégration dans le paysage, si la loi le permettait, les éoliennes pourraient être peintes, voire végétalisées avec des plantes grimpantes.

. Un local pourrait être dédié à l'activité de réparation et de récupération.

. Des vergers ou la disposition de coins de verdure peuvent être envisagés ; cette initiative pose néanmoins la question de l'empiétement éventuel sur les parcelles agricoles.

. Certaines structures locales, le Foyer rural ou la Fédération Familles Rurales par exemple, peuvent être autant de relais efficaces pour l'organisation de certains événements ou parcours.

TABLE 2 : THEMATIQUE « ECOLOGIE, CHASSE, ENVIRONNEMENT »

. (11 gommettes) **Entamer une réflexion générale de reboisement du territoire (haies, bouchons, etc.) et valoriser les coupe-vents d'un point de vue écologique.**

. (4 gommettes) **Haies :**

- étudier la position des haies à partir d'une réflexion globale commune et selon leur intérêt pour la chasse ;

- renforcer les trames vertes et corridors écologiques du schéma régional de cohérence écologique et les axes de déplacement de la faune.

. (4 gommettes) **Aides aux agriculteurs :**

- s'inspirer des bonnes pratiques mises en oeuvre autour d'autres parcs éoliens concernant l'aide aux agriculteurs à la **mise en place de jachères fauniques** ;
- soutenir les agriculteurs volontaires dans la **conversion à l'agriculture biologique ou l'agro-écologie** via la Fédération régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne par exemple.

. (2 gommettes) Mettre en place des modalités d'actions relatives à **l'entretien de la rivière Faure à Connantray.**

. (2 gommettes) **La pose de bosquets permettrait le retour du petit gibier... et des chasseurs.**

. (1 gommette) Pour la mise en oeuvre de certaines opérations écologiques, **avoir recours aux associations PISTE (Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi) et CAT (Centre d'Aide par le Travail) à Sézanne.**

. (1 gommette) **Etude des oiseaux :**

- mettre en oeuvre une étude générale / collecte des données relatives à l'impact général des parcs éoliens sur les oiseaux ;
 - prévoir des supports adaptés pour effectués des mesures ;
 - se rapprocher du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et de la Ligue de protection des oiseaux (LPO).
- . En plus des haies, positionner des bouchons favorables à la biodiversité.
. Adapter la période des travaux aux contraintes environnementales

TABLE 3 : THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT LOCAL, ACTIVITES, DYNAMIQUES LOCALES »

. (8 gommettes) **Combiner l'exploitation agricole et éolienne :**

- rationaliser les tracés / modes de maintenance pour qu'ils impactent peu l'activité agricole ;
- renforcer les chemins et créer des plateformes de stockage pour faciliter le trafic des camions agricoles et le dépôt des tubercules (betteraves, pommes de terre).

. (5 gommettes) Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, **soutenir l'emploi local, avoir recours à la maintenance, l'entretien, profiter de la formation, etc. à l'échelle locale.** Sur ce territoire, le manque de travail est une question centrale.

. (5 gommettes) Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le **développement du réseau internet.**

. (4 gommettes) Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le **développement du réseau téléphonique (par la pose d'une antenne relais).**

. (4 gommettes) **Renforcer la route entre Semoine et Montépreux.**

. (2 gommettes) Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, exiger ou favoriser **l'échelle locale pour les recrutements, la sous-traitance**

. (1 gommette) Lors des travaux, faire en sorte **que la craie reste à demeure**, elle est parfois utile.



Le comité de liaison fait ressortir les idées les plus pertinentes avec des gommettes

IV. LES PROCHAINES ECHEANCES

La réunion des conseils municipaux

La réunion des conseils municipaux des communes directement concernées par le projet se tient le 28 novembre 2017 à Connantray-Vaufrey.

A l'occasion de cette réunion, les éléments suivants sont présentés :

- l'état d'avancement général du projet
- la trame d'implantation optimale présentée au comité de liaison
- les principaux enjeux liés à la trame d'implantation
- la démarche de concertation en cours

A l'issue de la réunion, chaque conseil municipal sera invité à faire un retour à EDF Energies Nouvelles à propos des éléments présentés. EDF EN recueillera par la suite les différents retours des conseils municipaux, des membres du comité de liaison et des bureaux d'études, afin de faire évoluer la trame d'implantation pour aboutir à la version définitive du projet, et pour faire ressortir les mesures les plus pertinentes pour le territoire.

La quatrième réunion du comité de liaison

Envisagée dans le courant de l'année 2018, cette réunion sera consacrée à la concertation autour des mesures applicables au projet éolien, issues des premières idées émises lors de cette réunion du comité, afin de définir plus en détail les mesures à mettre en oeuvre.

Par ailleurs les prochaines rencontres du comité de liaison s'inscriront dans la finalisation du dossier de demande d'autorisation du parc éolien et permettront d'évoquer l'ouverture de la concertation et de l'information avec le grand public.

V. ANNEXES : LES RENDUS DES ATELIERS

TABLE 1 : THEMATIQUE « PAYSAGE, PATRIMOINE, TOURISME »

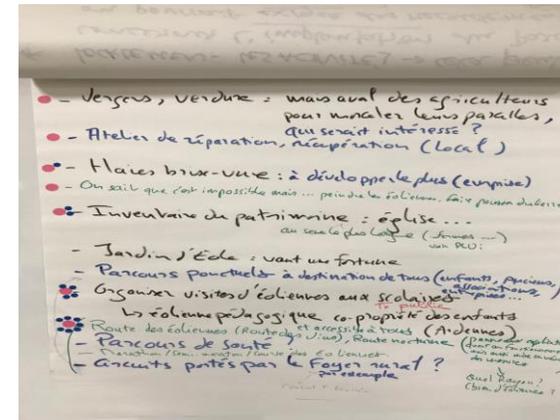
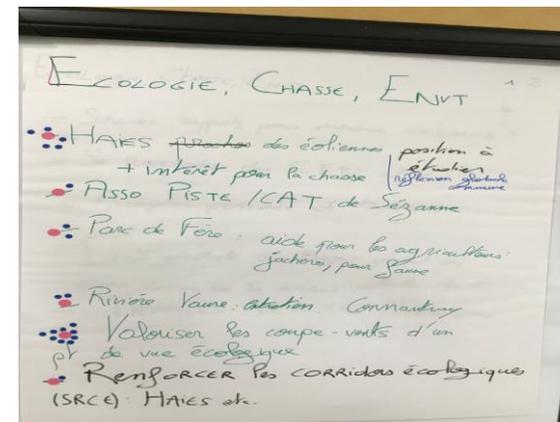


TABLE 2 : THEMATIQUE « ECOLOGIE, CHASSE, ENVIRONNEMENT »



SALON : supports pour mesurer oiseaux

- Se rapprocher du CEN et LPO
- Adapter période de travaux
- Etude générale sur l'impact général des trams éoliens sur les oiseaux : collecter les données
- TRAMES VERTES : HAies, plaines

écologie, CHASSE, Environnement

- Coupes-vents : réflexion générale
- positionner des tranchons favorables à biodiversité en plus des trams
- Réfléchir à aider les agriculteurs à suivre de l'agriculture biologique
- FRA (Attention aux risques).

TABLE 3 : THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT LOCAL, ACTIVITES, DYNAMIQUES LOCALES »

que la crèche reste ici - on en a parfois besoin

- Route SEMBRAYE - MONTEPREUX a besoin d'être renforcée -
- Comme on manque de petit gibier, peut-être que des bosquets le feraient revenir... et les chasseurs avec -
- Compte tenu de la taille du projet comment rationaliser au mieux les traces/modes de maintenance pour que ça ait moins d'impact sur les activités agricoles.
- Betteraves, PdT → les chemins + plaines renforcés pour permettre aux agriculteurs de passer pour sortir les tubercules ? Et les stocker (plate-formes) ?

lockdown les activités → cela peut concerner l'implantation du parc on pourrait exiger des recrutements on entreprends locaux

- idem pour la maintenance/entretien
- on a des enjeux de réseau Internet
- de réseau téléphonique (comme une Antenne - Relais)
- * ce qui manque dans le coin (le matériel + travail)
- * on est loin des grandes villes pour créer des dynamiques -
- * Tourisme = Rien à visiter ici
- * Difficulté de mobiliser le bénévolat de nos jours -

COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DE LIAISON (EXTRAIT)²

Ce compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des membres du comité de liaison à la suite de la réunion du 24 juillet 2018 à Semoine.

Ce qu'il faut retenir de cette réunion

Les deux premières réunions étaient consacrées à l'identification et au partage des enjeux s'appliquant à la zone d'études d'abord, et permettant de tracer ensuite la trame d'implantation optimale d'un point de vue technique. La troisième réunion a permis de formuler un éventail de mesures d'accompagnement susceptibles d'être mises en œuvre.

Cette quatrième réunion du comité de liaison est à la fois consacrée :

- au partage d'information quant aux **nouveautés réglementaires** auxquelles le projet doit s'adapter
- à la présentation des **principales dispositions de la concertation préalable réglementaire à venir**
- à la **préfiguration de la Journée Information & Concertation** qui ouvrira la concertation préalable réglementaire
- au **choix du nom définitif du projet** de manière collégiale

La réunion s'est achevée autour d'un moment plus informel.

Les étapes à venir

- **Automne 2018 / La concertation réglementaire :**
 - la diffusion d'une **Lettre d'information** annoncera la tenue de la concertation réglementaire
 - ouverte à tous, la **Journée Information & Concertation** inaugurera la concertation réglementaire
 - des **moments d'échanges dans chacune des communes concernées** ponctueront ensuite la concertation réglementaire
 - une fois achevée, la concertation réglementaire donnera lieu à l'élaboration d'un **bilan de la concertation**

Le choix du nom du projet par le comité de liaison

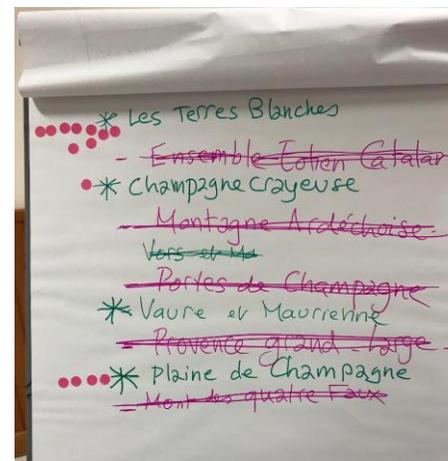
L'expression « Entre-Aube-et-Marne » n'étant pas forcément dotée d'une forte puissance d'évocation ni d'identification, le comité de liaison est invité à suggérer un nom définitif pour le projet.

A partir des noms proposés, sur proposition du comité de liaison, les membres sont ensuite consultés afin de choisir le nom du projet.

Le résultat du vote :

- Les Terres Blanches (9 votes)
- Plaine de Champagne (4 votes)
- Champagne crayeuse (1 vote)
- Vaure et Maurienne (0 vote)

Après vérification, le parc éolien des Terres Blanches existe déjà (dans la Drôme). Dans ces conditions, il est proposé de retenir le nom « **parc éolien de la Plaine de Champagne** ».



² Par commodité, nous reproduisons ici un extrait du compte-rendu ; la version intégrale est disponible sur demande auprès du chef de projet Plaine de Champagne (EDF Renewables)

DOCUMENT D'OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES (DOCP) DU PROJET

Mis à la disposition de tous lors de la concertation ouverte aux habitants, en Mairies, sur le site internet du projet, et lors des journées de concertation. Le document complet peut être fourni sur demande.



Document présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et les modalités de concertation préalable

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne

À Connantray-Vaufroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine
Du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019 participez !

P. 3 Quelles sont les particularités du projet ?	P. 10 Le dialogue préalable	P. 16 Comment adapter le projet à son environnement ?	P. 18 Pourquoi recueillir votre avis est important pour nous ?
---	--------------------------------	--	---

Cahier central : Où se situe le projet ?

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



Parc éolien de la Plaine de Champagne



Parc éolien des Portes de Champagne

Introduction

Pour aboutir à un projet équilibré, se rencontrer est indispensable

Les équipes d'EDF Renewables* en sont convaincues : mener une concertation élargie et suffisamment tôt dans le processus de conception, lorsqu'il existe encore des possibilités d'ajustement, est la façon la plus efficace d'aboutir à un projet équilibré et cohérent avec les spécificités du territoire.

Cette volonté de dialoguer avec toutes celles et tous ceux qui connaissent finement le territoire, ses enjeux et ses opportunités, se retrouve dans le projet éolien de la Plaine de Champagne (projet anciennement appelé Entre-Aube-et-Marne). Ce projet a été initié en 2015 en accord avec les conseils municipaux des 5 communes concernées : Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. Suite à une première étude des enjeux et spécificités du territoire, un comité de liaison local a été mis en place dès 2016. Constitué de Maires et d'élus, de présidents d'associations foncières, de représentants d'associations environnementales et de chasse, d'agriculteurs et de riverains, le comité de liaison a pu suivre l'état d'avancement du projet, donner un avis éclairé quant à la trame d'implantation et à la préfiguration de la concertation préalable, et prendre une part active à la co-conception de certains aspects du projet, notamment l'esquisse des mesures d'accompagnement à venir ou encore le nom du projet. Fort des échanges issus des travaux du comité de liaison et à la suite d'un important travail d'études environnementales, techniques et sur le cadre de vie, le projet entre désormais dans une phase inédite, ouverte à toutes et à tous : la concertation préalable.

Du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019 un dispositif est déployé pour informer et recueillir les avis de l'ensemble de la population concernée par le projet. Chacune et chacun doit pouvoir s'en faire une idée précise, poser ses questions, obtenir des réponses et contribuer aux réflexions. Dans cette perspective, le site www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr est disponible en ligne et le présent dossier est à la disposition de toutes et tous. Au centre du dispositif de concertation, une Journée d'Information et de Concertation et plusieurs temps d'échanges de proximité sont organisés. L'objectif de cette phase de concertation préalable est clair : favoriser une réelle implication citoyenne et intégrer les contributions des habitants et usagers du territoire. Ces échanges permettront d'aboutir au projet le plus équilibré et adapté au territoire possible, puis de présenter la demande d'autorisation environnementale unique en Préfecture. Sur la base de ce projet travaillé ensemble, une enquête publique réglementaire se tiendra lors du processus d'étude du projet par les services de l'État.

*EDF Renewables, anciennement appelée EDF Énergies Nouvelles, est la filiale à 100 % d'EDF dédiée aux énergies renouvelables. <https://www.edf-renewables.com/>

À qui s'adresse cette concertation préalable ?

Elle est mise en œuvre pour l'ensemble du territoire et plus spécifiquement pour les communes concernées par le projet : Connantray-Vaufrey (51230), Euvy (51230), Mailly-le-Camp (10230), Montépreux (51320) et Semoine (10700). Ce périmètre est considéré comme étant le plus pertinent pour discuter des enjeux du projet avec les habitants et usagers du territoire.

Quels sont les principaux sujets soumis à la concertation ?

Les travaux menés avec le comité de liaison ont permis la mise en avant des thématiques prioritaires à aborder lors de la concertation :

- Les informations relatives à l'énergie éolienne : les spécificités techniques, les emplois et formations possibles dans ce secteur d'activité, etc.
- La présentation de la trame d'implantation des éoliennes, imaginée dans le cadre du projet de la Plaine de Champagne, avec le Comité de liaison et après consultation des conseils municipaux
- Les mesures d'accompagnement pour le territoire susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre du projet

Quand et comment participer ?

De manière générale, les événements sont ouverts à toutes et à tous.

- La Journée d'Information et de Concertation aura lieu le 1^{er} décembre 2018 à Connantray-Vaufrey (Salle municipale, 1 rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey - parking accessible côté Mairie et Nationale 4) : des espaces interactifs sont prévus pour les adultes et des ateliers ludiques et pédagogiques seront organisés pour les enfants.
- Les moments d'information et d'échanges de proximité : nous vous accueillons lors des permanences tenues les 6, 7 et 17 décembre, 9 et 10 janvier dans les communes concernées par le projet.

Quelles sont les particularités du projet ?

Le projet éolien de la Plaine de Champagne, de quoi s'agit-il ?

En quoi consiste le projet étudié par EDF Renewables dans la Plaine de Champagne ? Pour quelles raisons ce projet pourrait avoir du sens sur le territoire ? Enfin, comment est-il conçu ? Tour d'horizon.

L'essentiel du projet

Le projet éolien de la Plaine de Champagne est localisé au sud de la Marne et au nord de l'Aube, au cœur de la plaine champenoise. Cinq communes sont directement concernées : Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine.

Plutôt que de faire cinq petits projets différents sur chacune des communes, il a été décidé de penser en termes d'aménagement global. C'est à cette condition seule que l'on pourra arriver à un projet réussi pour tous.

Le vaste territoire concerné (plaine agricole d'environ 8 km de long sur 4 km de large) présente un potentiel de 26 éoliennes d'une puissance d'environ 3 Mégawatts (MW) chacune. L'électricité d'origine renouvelable produite pourrait couvrir les besoins de 75 000 habitants environ*.

La disposition envisagée des éoliennes est en cohérence avec les caractéristiques du paysage et les axes d'implantation des

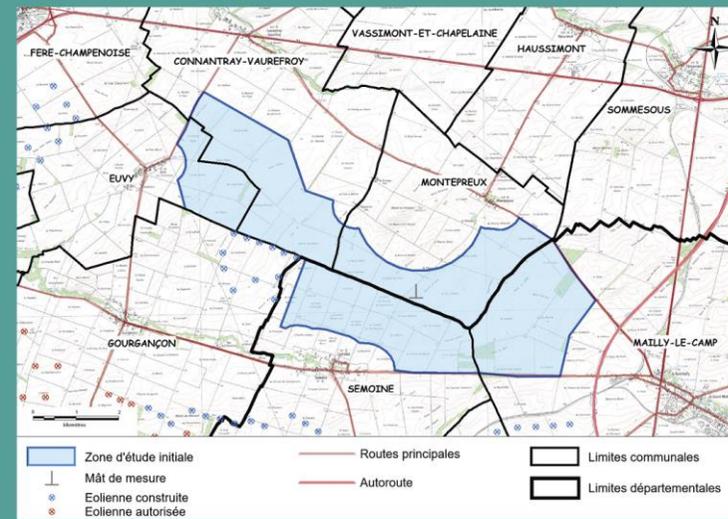
parcs éoliens existants (dont le parc du Mont-de-Grignon à Gourgançon) et avec les chemins d'exploitation agricole qui forment un quadrillage régulier.

Le raccordement du parc éolien au réseau électrique devrait se faire, selon les premières études, sur un nouveau poste de raccordement dédié aux énergies renouvelables prévu sur la commune de Faux-Fresnay (au sud du territoire).

Son histoire

Une fois le potentiel éolien du territoire identifié, le projet a été initié en 2015 et conforté par les premières analyses de faisabilité technique et environnementale. Les conseils municipaux, les propriétaires et les exploitants agricoles se sont alors majoritairement déclarés favorables à la poursuite du projet. Les études paysagères, acoustiques, écologiques, hydrauliques et agricoles ont ensuite été menées dès 2016, année de la première réunion du comité de liaison. Depuis deux ans, le dialogue avec le comité de liaison est régulier et riche en échanges constructifs sur le projet.

*chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



La zone retenue pour l'étude du projet éolien est représentée en bleu sur la carte. Retrouvez-la en détail page 12

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



Photographie panoramique réalisée dans le cadre de l'étude paysagère

L'objectif : accompagner les territoires dans la valorisation de leurs ressources naturelles locales en développant les énergies renouvelables

Face aux enjeux climatiques et à l'épuisement des ressources fossiles
De nombreux pays ont engagé des politiques accélérant le développement des énergies renouvelables. En donnant une place de plus en plus grande à ces énergies dans le mix énergétique¹, l'objectif poursuivi consiste à continuer d'assurer la production d'énergie nécessaire tout en réduisant l'impact sur le climat lié aux émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi au sein d'un vaste cadre composé d'accords internationaux, d'orientations européennes et de lois françaises que le projet éolien de la Plaine de Champagne s'inscrit.

Impulsion internationale
Fin 2015 à Paris, la conférence COP21 s'achevait sur un accord ambitieux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc.) et à engager tous les pays dans la lutte contre le changement climatique. Si cet accord nécessite désormais une feuille de route précise, il constitue une base encourageante. Surtout, il marque une prise de

conscience internationale des enjeux liés aux changements climatiques et dessine une trajectoire claire pour le développement et la croissance des énergies renouvelables.

Objectifs européens
De son côté, l'Union européenne fixe une forte ambition à ses États membres. Le "paquet Energie-Climat" adopté en décembre 2008 a été révisé en octobre 2014 : la Commission européenne a renforcé le cadre existant à travers une nouvelle série d'orientations. À l'horizon 2030, les objectifs sont les suivants :

- 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990;
- 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique;
- améliorer d'au moins 27 % l'efficacité énergétique.

Politique française
Portée par des mouvements citoyens de plus en plus forts, la France a engagé une grande réflexion de transition énergétique. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 fixe un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale

d'énergie à l'horizon 2030. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), publiée par le ministère du Développement Durable en octobre 2016, décline la feuille de route et prévoit notamment d'augmenter la capacité hexagonale en énergies renouvelables de 41 000 Mégawatts (MW) en 2014 à 71 000 ou 78 000 MW, selon les scénarios, en 2023. À l'issue d'une vaste concertation menée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la PPE sera mise à jour à la fin de l'année 2018.

Traduction régionale
Pour l'ex-Région Champagne-Ardenne, le Schéma Régional Éolien de 2012 formalise objectifs et feuille de route en la matière. Annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) initié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Loi Grenelle 2"), le Schéma Régional Éolien porte l'objectif à 2 870 MW en 2020 et sera actualisé par les autorités compétentes dans le cadre de la nouvelle Région Grand Est. À l'issue d'une vaste consultation citoyenne, la Région Grand Est a en outre lancé dès 2016 l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

Le porteur du projet : EDF Renouvelables, maître d'ouvrage délégué



Spécialisée dans les énergies renouvelables, cette entreprise française porte le projet éolien de la Plaine de Champagne. À ce titre, elle est chargée de concevoir le projet, en prenant en compte les enjeux réglementaires, techniques, environnementaux et les attentes du territoire. Par ailleurs l'entreprise dispose d'un riche savoir-faire sur toutes les étapes de la vie des parcs éoliens : construction, exploitation, maintenance et démantèlement des installations.

Leader des énergies renouvelables

Avec 1442 salariés (au 31 décembre 2017) et 1488 Mégawatts de capacité installée en France (au 30 juin 2018), EDF Renouvelables est un acteur de premier plan des énergies renouvelables. Filiale à 100 % du groupe EDF, elle regroupe des activités de développement et d'exploitation dans l'éolien terrestre et maritime ainsi que dans le solaire. Aujourd'hui, EDF Renouvelables a développé ou acquis en France plus de 80 parcs éoliens et plus de 20 grandes centrales solaires.

Une fois les parcs construits, une présence durable sur les territoires

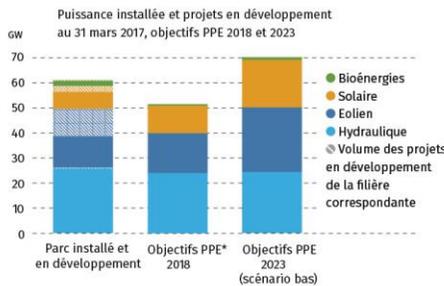
En Région Grand Est, EDF Renouvelables compte actuellement 21 parcs éoliens et solaires, d'une puissance de 400 Mégawatts, qui permettent de produire l'équivalent de la consommation électrique domestique d'environ 400 000 habitants*. À travers les trois antennes régionales en charge de l'exploitation et de la maintenance, dont la plus proche est située à Bar-le-Duc, EDF Renouvelables emploie 25 personnes de manière durable. De nouvelles agences d'exploitation et de maintenance sont amenées à être créées afin d'être au plus près de chaque parc éolien. La continuité de l'engagement de l'entreprise, depuis les premières études jusqu'à démantèlement, représente pour les élus qui travaillent avec les équipes d'EDF Renouvelables, un atout de confiance et de sérénité.

* chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Développer, avec les territoires, des projets équilibrés

La dynamique engagée avec le comité de liaison a permis de partager l'état du projet en toute transparence afin de relever les réactions, avis et propositions de certains acteurs du territoire. Si les études menées par ailleurs concourent à la mise en place d'un projet pertinent, les échanges avec le comité de liaison participent au même titre à la définition d'un projet équilibré, susceptible de s'intégrer harmonieusement dans le territoire. Cette démarche trouve son prolongement dans la concertation préalable : les habitants sont appelés à faire part de leurs avis à propos du projet et de leurs idées en matière d'intégration et de mesures adaptées au territoire et aux enjeux du projet.

Énergies renouvelables dans le parc français : situation actuelle et situation projetée source RTE 2017



¹ Le mix énergétique d'un pays est la répartition des différentes sources d'énergies primaires (renouvelables et non renouvelables) consommées par ce pays pour la production des différents types d'énergies (production d'électricité, de carburant, de chaleur, etc.).

Témoignages d'élus

- « Les cartes sont très parlantes. Nous pourrions les montrer au grand public. »
Emmanuel Guillaume, Maire de Montpéroux, membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne
- « La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire »
Claude Maireaux, Nature & Avenir (membre FNE), membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne
- « Les membres du comité de liaison connaissent très bien leur territoire. Ils vont pouvoir en exprimer les contraintes »
Rémi Picard, intervenant en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne
- « La clé de la réussite, elle est simple. C'est la transparence totale, avec tous les interlocuteurs, dès le démarrage du projet »
Jean Vogel, maire de Saâles, Bas-Rhin, où un parc éolien a été inauguré en 2018.

Quelles sont les études menées sur le projet ?

Après avoir validé le potentiel éolien du territoire et obtenu l'accord des élus pour la poursuite des études, EDF Renouvelables a mandaté divers experts pour étudier le territoire, identifier ses enjeux et intégrer ces éléments dans la conception du projet. Les principales études menées entre 2016 et 2018 concernent les domaines paysager, acoustique, environnemental, agricole, hydraulique et socio-économique. La coordination générale de l'étude d'impact est confiée à ABIES, bureau d'études de référence en la matière. Fondé par Paul Neau, expert reconnu nationalement, ABIES compte plus de 15 ans d'expérience sur plus de 100 projets. ABIES est également co-auteur du premier guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

Études acoustiques
Elles consistent à relever les niveaux de bruit en plusieurs points à l'aide de sonomètres (enregistrement des niveaux sonores) afin de caractériser l'environnement sonore dans la zone du projet. Des sonomètres ont été installés lors de deux sessions, à l'hiver et en été 2017, auprès d'une dizaine d'habitations proches du site, dans tous les villages concernés. Pour obtenir une modélisation exacte du futur bruit des éoliennes, les niveaux de bruit mesurés sur site sont associés aux vitesses et directions de vent enregistrées sur un mât de mesure. L'étude ainsi réalisée, et confiée au bureau d'études ECHOPSY, permettra à terme de modéliser le bruit et d'adapter le fonctionnement des éoliennes aux seuils fixés par la réglementation relative aux niveaux sonores.

Études sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie
Elles caractérisent précisément toutes les composantes du paysage de l'aire étudiée (patrimoine, habitations, ■■■

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



Parc éolien de la Plaine de Champagne

■ ■ ■ topographie, etc.). Réalisée par le bureau d'études ABIES Environnement, l'étude comprend des préconisations en vue d'une intégration paysagère harmonieuse. En outre, afin de donner à voir l'intégration des éoliennes dans le paysage, elle comprend également la réalisation de photomontages réalisés par le bureau d'études spécialisé GEOPHOM, qui a réalisé plus de 50 prises de vue dans un rayon de 30 km.

Études environnementales
Le CERA (Centre d'études et de Recherches Appliquées), basé à Reims, a dressé le portrait du site du point de vue écologique, grâce à une année d'inventaires de terrain de l'avifaune, des chauves-souris, des habitats naturels, de la flore, etc. En complément, le mât de mesure du vent installé en octobre 2016 permet d'étudier les enjeux liés aux chauves-souris en altitude. Comme dans le cas des études portant sur l'acoustique et le paysage, l'équipe projet a reçu un rapport d'expertise assorti de recommandations, à la fois sur la trame d'implantation et sur les mesures à adopter pour respecter l'écosystème local.

Études sur le milieu humain dites « socio-économiques »
Il est également nécessaire de connaître les types d'activités économiques à l'œuvre sur le territoire, l'histoire des lieux, le patrimoine présent, les dynamiques de populations, les activités existantes et à venir. Toutes ces données permettent d'anticiper les effets du projet sur la dynamique du territoire.

Étude agricole
Dans l'optique d'une préservation optimale de l'activité agricole, cette étude préalable conduite par TERRATERRE vise à mettre en lumière l'impact éventuel sur l'économie agricole locale, afin de proposer le cas échéant des mesures adaptées. Les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux mesures de compensation collective agricole exigent en effet la réalisation d'une étude préalable sur l'économie agricole (pour les projets soumis à étude d'impact de façon systématique et dont la surface prélevée de manière définitive est supérieure ou égale à un seuil fixé à cinq hectares). Le projet éolien de la Plaine de Champagne est précurseur sur ce type d'étude.

Étude hydraulique
Cette étude menée par le cabinet GINGERBURGEAP dresse l'état des lieux relatif aux écoulements d'eau et aux impacts liés au projet sur les réseaux hydrauliques, les nappes phréatiques et les zones humides. Elle permet la mise en place de toutes les mesures adaptées tout au long de la vie du projet, notamment lors de la phase de chantier.

Une fois le projet autorisé, comment s'organiserait la période des travaux ?

Le projet ne pourra être autorisé qu'après étude du dossier par les services de l'État (DREAL, DDT, etc.), et l'organisation d'une enquête publique, étape différente de cette phase de concertation préalable. Dans le cas du projet éolien de la Plaine de Champagne, cette enquête publique, organisée par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête, pourrait se dérouler en 2019 (voir « Les prochaines étapes »). Dès l'amont du chantier, les équipes d'EDF Renewables établissent le planning des opérations ainsi que les plans de circulation. L'objectif est de limiter au maximum l'impact des travaux sur le quotidien des riverains comme sur l'environnement. Pour ce projet éolien, les travaux pourraient durer environ 1 an. Il s'agit de réaliser ou consolider les chemins d'accès, de tirer les câbles électriques (enterrés) qui relient les éoliennes entre elles puis de couler les fondations avant de lever les éoliennes. Cela consiste à mettre à la verticale les éléments du mât et du rotor, qui arrivent séparément et sont transportés par convois exceptionnels. En parallèle, les travaux de raccordement au réseau électrique national sont effectués. Avant la mise en service, des contrôles et des tests sont effectués pour vérifier la conformité et la sécurité des installations.

Des maîtres d'œuvre pilotés par EDF Renewables spécialisés en construction

EDF Renewables lance une série d'appels d'offres auprès d'entreprises qui vont prendre en charge les interventions de génie civil, de pose des câbles, de transport des éoliennes, etc. Au sein d'EDF Renewables, des équipes ayant la compétence chantier font l'interface entre l'équipe projet – qui développe et conçoit le parc – et les entreprises intervenant dans sa réalisation. L'existence de ces équipes chez EDF Renewables est un gage de qualité dans la mise en œuvre. La satisfaction exprimée par les élus suite aux constructions ainsi pilotées témoigne d'ailleurs en ce sens : « EDF a pris en compte le mode d'exploitation des agriculteurs, notamment s'ils avaient des systèmes d'irrigation [...] pour planter les machines » témoigne ainsi Francis Besnard, maire de Fresnay-l'Évêque dans l'Eure-et-Loir.

Au terme de l'exploitation, les travaux de démantèlement

Lorsque l'exploitation du parc éolien arrive à sa fin, EDF Renewables prend en charge son démantèlement, celui-ci étant encadré par la Loi et repris par EDF Renewables dans les accords notariés conclus avec les propriétaires et exploitants agricoles. L'opération de remise en état du site s'organise comme suit :

- démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique ;
- excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un mètre et remplacement par des terres comparables à celles d'origine ;
- décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès au parc sur 40 cm de profondeur, sauf demande contraire du propriétaire.

Les prochaines étapes

Décembre 2018 – Janvier 2019

- Concertation préalable avec l'ensemble des habitants
- Échanges sur la trame d'implantation des éoliennes
- Échanges sur les mesures pour le territoire induites par le projet

Début 2019

- Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale unique
- Démarrage de l'instruction par les services de l'État (DREAL, DDT, etc.)
- Poursuite de la concertation, notamment sur les mesures pour le territoire



Montage d'une éolienne d'un parc EDF Renewables

Économie locale

Certains travaux pourront être confiés à des entreprises locales à l'issue des appels d'offres lancés par EDF Renewables (BTP, terrassement, suivi environnemental, sécurisation chantier...). Dans tous les cas, la présence du chantier crée de l'activité sur place, par le biais de la restauration et de l'hébergement des équipes.

- Quelques chiffres représentent l'apport pour l'économie régionale :
- La filière éolienne, ce sont 15 870 emplois en France dont 1 350 en région Grand Est, fin 2016*
 - Pour l'année 2017, EDF Renewables a versé près de 3 millions d'euros de taxes locales au titre de ses parcs en exploitation en région Grand Est
 - Des emplois de maintenance sont également créés à proximité du parc (l'équivalent d'un emploi pour environ 12 MW installés, soit environ 3 à 4 éoliennes)
 - Une filière de formation à la maintenance de parcs éoliens a été créée à Charleville-Mézières en 2007 (Lycée Bazin).

*Source : FEE/BeatingPoint, Observatoire de l'éolien 2017, septembre 2017

2019

- Examen du dossier par les services instructeurs (instruction coordonnée entre l'Aube et la Marne)
- Enquête publique réglementaire
- Le Préfet prend ensuite la décision de délivrer l'autorisation environnementale unique, sur la base des avis remis par ses services et par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique

2020

- Préparation du chantier par EDF Renewables, sélection des éoliennes et des entreprises de chantier
- Construction et mise en œuvre des mesures associées au projet
- Raccordement au réseau de distribution d'électricité

À partir de 2021

- Mise en service des éoliennes pour une durée d'environ 25 ans
- Production d'électricité sans gaz à effet de serre correspondant à la consommation d'environ 75 000 habitants
- Suivi en continu et opérations de maintenance
- Démantèlement (obligation réglementaire)

Une fois le parc mis en service

Au quotidien, le parc serait placé sous la responsabilité d'EDF Renewables. L'entreprise pourrait assurer tout ce qui relève de la production d'énergie du parc et de sa maintenance via sa filiale EDF EN Services. Cette dernière gère plus de 70 parcs depuis 2009, s'appuyant ainsi sur un solide savoir-faire doublé d'un large retour d'expérience.

Une surveillance continue, une maintenance de proximité

Les parcs éoliens bénéficient d'une surveillance et d'un suivi 24h sur 24, 7 jours sur 7 et ce, tout au long de l'année. La maintenance préventive est privilégiée, réduisant ainsi les opérations de maintenance corrective et apportant une grande fiabilité sur la production d'électricité, tout en garantissant une grande sécurité pour les usagers du territoire. Pour la région Grand Est, tout s'organise aujourd'hui à partir des trois antennes régionales en charge de l'exploitation et de la maintenance. Leur proximité garantit réactivité et qualité des interventions. D'autre part, ce centre est relié au Centre Européen de Conduite et de Supervision des parcs éoliens et solaires d'EDF Renewables. Situé dans le sud de la France à Colombiers (Hérault), il réunit plus d'une trentaine d'experts qui suivent les performances des parcs en continu.

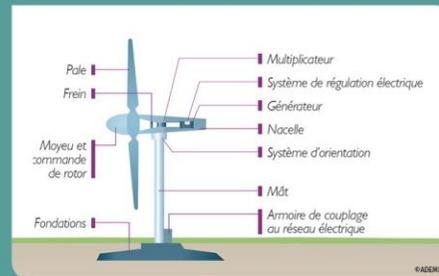
Quel est le coût pour EDF Renewables, porteur du projet ?

Pour un projet de cette taille, le coût estimatif est d'environ 100 millions d'euros. Ce coût intègre tous les frais, et notamment l'achat des éoliennes, le raccordement au réseau, les frais de maintenance et le démantèlement.

Le point sur l'éolien

Comment ça marche ?

Le principe général est simple : une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. Plus précisément, dès que la vitesse du vent atteint 10 km/h, les trois pales du rotor se mettent à tourner. Elles entraînent la génératrice, située dans la nacelle, qui produit l'électricité. Celle-ci transite alors par un réseau de câbles souterrains, jusqu'à un poste de livraison. C'est un local équipé pour collecter l'ensemble de l'énergie produite par les éoliennes du parc. De là, elle est acheminée vers le réseau public d'électricité et distribuée aux consommateurs les plus proches en fonction des besoins.



Représentation schématique des éléments d'une éolienne

Quelques chiffres marquants

- L'électricité produite par une éolienne terrestre de 3 Mégawatts couvre en moyenne, sur une année, la consommation domestique d'environ 3000 personnes*.

*Chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

- Une éolienne de 3 MW permet d'éviter l'émission de plus de 5000 tonnes de CO₂.

- En France, l'énergie éolienne assure la consommation électrique de plus de 6 millions de foyers et représente 15870 emplois.

Sources : Ademe, RTE, Eurogroup Consulting



Schéma d'un parc éolien



Réponses aux questions fréquentes

L'éolien est-il une source d'énergie efficace ?

Oui ! D'autant qu'avec les progrès technologiques, les éoliennes se sont perfectionnées pour produire toujours plus d'électricité. Résultat : ces 10 dernières années, leur efficacité a été multipliée par 10. Ainsi, un parc éolien de 12 Mégawatts composé de 3 à 5 éoliennes couvre désormais les besoins en consommation domestique de près de 12 000 personnes, et permet d'éviter l'émission de 20 000 tonnes de CO₂.

Source : RTE et ADEME

Le démantèlement du parc est-il certain ?

La Loi est parfaitement claire : le démantèlement est obligatoire et incombe à la société exploitante. La Loi lui impose de provisionner 50000 € par éolienne pour pouvoir assurer le démantèlement*. Par ailleurs EDF Renewables prend cet engagement dans les accords fonciers signés avec les propriétaires et exploitants de terrains, et a déjà réalisé des opérations de démantèlement.

*Source : Code de l'environnement, article L. 953-3, son Décret d'application n° 2011-985 du 23 août 2011 pris et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les éoliennes.

La présence d'éoliennes joue-t-elle sur la valeur immobilière ?

En France, les études existantes concernant les effets de parcs éoliens sur l'immobilier montrent que si l'annonce d'un projet éolien peut parfois avoir un effet dépréciateur à court terme (par peur de l'inconnu ou par tentatives de négociation), l'immobilier reprend le cours du marché, voire prend de la valeur, dès que le parc éolien fonctionne. À ce sujet, un témoignage éclairant est fourni par Jacques Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre) : « Depuis 5 ans que les 19 éoliennes sont là, j'ai observé systématiquement les ventes et achats de maisons comme de terrains. Le constat est clair : tout se vend ! Il n'y a aucun souci et surtout, je n'ai noté aucune dévaluation, bien au contraire. Les nouvelles recettes fiscales générées par le parc permettent de maintenir voire de développer de nouveaux services aux habitants. Ou de baisser les impôts locaux ! »

Sources : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (oct. 2002) et Association Climat Énergie Environnement de la Région Nord-Pas-de-Calais (2008).

Les éoliennes font-elles du bruit ?

C'est un point auquel les équipes d'EDF Renewables sont particulièrement attentives et, d'ailleurs, la France a la réglementation la plus exigeante d'Europe à ce sujet. Le niveau sonore ne doit pas être perceptible de plus de 5 décibels en journée et de 3 décibels la nuit. Pour comparaison, une conversation chuchotée atteint 35 décibels. Lorsque la localisation des éoliennes est définie, des simulations sont faites par ordinateur. Elles permettent d'identifier les créneaux horaires lors desquels il faudra réguler les éoliennes, c'est-à-dire les ralentir automatiquement, voire les stopper afin de respecter à tout moment la réglementation concernant les niveaux sonores. À noter que des Inspecteurs ICPE¹ indépendants, rattachés à la DREAL², contrôlent le respect de la réglementation si des riverains expriment une gêne. Source : Syndicat des Énergies Renouvelables

¹ ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
² DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les éoliennes perturbent-elles la réception de la télé ?

Sur certains parcs existants, des phénomènes de perturbations de télévision ont parfois été constatés. Depuis, les études préparatoires à l'implantation d'un parc éolien prennent en compte l'ensemble des réseaux radioélectriques. Si une perturbation est toutefois constatée, l'exploitant du parc est dans l'obligation légale d'intervenir et de rétablir la bonne réception des signaux dans les meilleurs délais. Dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Champagne, les équipes d'EDF Renewables veilleront à faciliter la remontée de ce type de difficultés, qui se solutionnent très facilement.

Pour poser vos questions

Vous pouvez nous écrire à l'adresse parc-éolien-plaine-de-champagne@edf-en.com ou en remplissant le formulaire dédié à vos questions, sur le www.parc-éolien-plaine-de-champagne.fr. Des boîtes à questions sont également à votre disposition en Mairies de Concantray-Vaufroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montspreux et Semoin, n'hésitez pas à les utiliser. Lors des temps de rencontres, nous apporterons les réponses aux questions recueillies.

Énergie éolienne : 6 atouts phares

Locale
Propre
Sûre
Inépuisable
Recyclable
Performante

Pour en savoir plus

Le dernier guide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de mai 2018 est une ressource très complète, spécifiquement dédiée à l'éolien : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>

Parc éolien de la Plaine de Champagne

Le dialogue préalable

Les échanges menés jusqu'à présent

Un dialogue engagé dès le début

Dès que l'équipe projet d'EDF Renouvelables a pré-identifié le potentiel de la zone en 2015, elle est allée à la rencontre des Maires et des conseils municipaux de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépoux et Semoine. Au cours du printemps 2015, les 5 conseils municipaux se sont prononcés en faveur de la réalisation des études de faisabilité du projet éolien. En juin 2015, EDF Renouvelables a invité les propriétaires et exploitants de parcelles localisées dans la zone d'étude du projet à une réunion d'information tenue à Mailly-le-Camp. L'objectif consistait alors à diffuser la même information à chacun afin de garantir un traitement équitable concernant les aspects fonciers. Durant une année, de mi-2015 à mi-2016, de nombreuses rencontres individuelles avec les propriétaires et agriculteurs ont été menées afin de valider la faisabilité foncière du projet. Les Maires ont également été rencontrés régulièrement pour des points d'avancement sur le projet et les études associées. Afin de comprendre au mieux le territoire,

au cours de l'été 2016, une étude de perception a été réalisée par un cabinet indépendant. À ce titre, 26 personnes, représentatives d'un large éventail de typologies d'acteurs (Maires, élus, agriculteurs, riverains, représentants d'association, etc.), ont été rencontrées et interrogées quant à leur perception de l'activité éolienne et de la dynamique de leur territoire. Cette démarche d'écoute a permis d'identifier les attentes et les sujets d'attention du territoire concernant le projet éolien de la Plaine de Champagne.

Les travaux réalisés avec le comité de liaison

Très rapidement, l'équipe projet a souhaité partager l'état d'avancement du projet et recueillir l'expertise et la connaissance des habitants du territoire. Un cadre de dialogue constructif et pérenne a été mis en place dès l'automne 2016, grâce à la constitution d'un groupe de travail et de réflexion sur le projet éolien, dénommé comité de liaison, ayant également pour rôle comme son nom l'indique d'assurer une transmission d'informations avec

les différentes parties prenantes. Réunissant Maires, élus, riverains, représentants du tissu associatif local et de la profession agricole, le comité de liaison s'est déjà réuni à quatre reprises depuis décembre 2016, et des échanges personnalisés ont été menés tout au long du développement du projet. Le comité de liaison a ainsi échangé autour du projet, de son intégration dans le territoire, des modalités d'échanges avec la population et des mesures d'accompagnement susceptibles d'appuyer la dynamique du territoire. Afin de favoriser l'émergence d'une véritable intelligence collective, EDF Renouvelables a fait appel, pour concevoir et animer les réunions du comité de liaison, à des experts du domaine. Emmanuel Letourneux (Ensemble Communications Participatives) et Charles Florin (stratège dialogique) ont été attentifs aux conditions permettant l'émergence des points de vue. Facilitateurs des échanges, ils ont également veillé à la capitalisation effective des travaux effectués par le comité de liaison. Leurs coordonnées sont disponibles en dernière page du présent document.

Réunion n°1 du comité de liaison : le territoire

En décembre 2016, le comité de liaison s'est réuni pour la première fois. À partir de la présentation des critères justifiant le périmètre d'implantation, le comité de liaison a structuré les thématiques (aspects visuels et paysagers, enjeux environnementaux, dynamique agricole, distance aux habitations, etc.) permettant d'initier la réflexion sur la localisation des éoliennes. Les membres du comité de liaison ont en outre été les conditions de déploiement de la communication locale autour du projet.



Réunion n°2 : la trame d'implantation

Lors de la deuxième réunion en mars 2017, la première version de la trame d'implantation a été partagée par l'équipe projet avec le comité de liaison. Les échanges approfondis - ils ont porté en particulier sur les caractéristiques techniques, les effets visuels, les distances aux habitations ou l'entretien des chemins - ont été pris en compte afin d'aboutir à une trame d'implantation à la fois adaptée au potentiel du territoire et de ses enjeux, et aux spécificités des villages concernés. À cette occasion, un point a par ailleurs été fait sur l'état d'avancement des études en cours.

Réunion n° 3 : les mesures liées au projet
Afin de concevoir les mesures d'accompagnement pertinentes, et dans la perspective plus large d'appui à la dynamique du territoire, en novembre 2017, les membres du comité de liaison ont partagé leur vision et leurs idées concrètes favorables au développement local. Grâce à un travail de structuration, le comité de liaison a en outre hiérarchisé les idées émises afin de favoriser leur exploitation directe et tangible par l'équipe projet.



Réunion n° 4 : préparer la concertation préalable

En juillet 2018, les membres du comité de liaison ont travaillé à la conception partagée du dispositif de concertation préalable à venir ouverte à tous les habitants, qu'il s'agisse du format de la Journée d'Information et de Concertation ouverte au grand public ou du déploiement des outils de communication et de mobilisation. Sur proposition de ses membres, le comité de liaison s'est également prononcé quant au nom définitif du projet : l'intitulé « parc éolien de la Plaine de Champagne » est alors retenu.



Réunion avec les 5 conseils municipaux

En novembre 2017, l'état d'avancement du projet et des travaux menés en comité de liaison ont été présentés devant les conseils municipaux des cinq communes réunies (ou représentants). Les premiers résultats sur la trame d'implantation et sur les mesures pour le territoire ont donc pu être discutés et cette réunion a permis une mise en présence de différents acteurs du projet à travers leurs échanges de point de vue. Les différents retours des conseils municipaux suite à cette réunion sont venus nourrir les réflexions sur le projet et aider à sa conception. À titre d'exemple, la trame d'implantation a évolué de manière itérative, afin d'ajuster les distances aux habitations.



Parc éolien de la Plaine de Champagne

Comment adapter le projet à son environnement ?

Notre démarche pour respecter le territoire d'implantation

Lorsque les différentes études sont finalisées, l'équipe projet dispose d'une connaissance détaillée des enjeux du territoire, que ce soit du point de vue du cadre de vie, paysage, patrimonial, acoustique, écologique, hydraulique ou encore agricole. EDF Renewables, accompagné de bureaux d'études, conçoit le projet éolien le plus adapté aux territoires en appliquant une logique de « éviter - réduire - compenser » les impacts éventuels à l'aide de différents types de mesures.

Connaître l'environnement du site pour le préserver

Sur le plan environnemental, l'implantation des éoliennes est déterminée en fonction des zones à enjeux identifiées par les bureaux d'études spécialisés. Plusieurs leviers sont envisageables pour éviter, réduire ou compenser les potentiels impacts identifiés, par exemple :

- S'éloigner au maximum des boisements, zones de chasse qui abritent les insectes dont se nourrissent les chauves-souris et les oiseaux
- S'éloigner des zones de migration et de transit des oiseaux et chauves-souris et le cas échéant proposer des mesures écologiques adaptées à chaque espèce
- Déployer si nécessaire un plan de régulation des éoliennes pendant les périodes à forte sensibilité : aube et crépuscule, printemps et été...
- Adapter le calendrier du chantier pour éviter de déranger les oiseaux nicheurs



Aucun enjeu significatif n'est observé chez les autres animaux présents sur le territoire.

S'intégrer au mieux dans le paysage

Le bureau d'études paysagères identifie les leviers à mettre en place pour limiter l'impact du projet sur le paysage et réfléchit aux mesures compensatoires adaptées aux enjeux. Aujourd'hui, le cadre de travail est le suivant :

- La trame éolienne du parc du Mont de Grignon (Gourgançon), servant de point d'appui pour déterminer des lignes d'implantation parallèles
- Les chemins d'exploitation agricole qui forment des lignes directrices et suivent les lignes du paysage
- Les habitations, avec des distances d'éloignement importantes

limiter le niveau sonore des éoliennes

Des sonomètres ont été installés à deux périodes, à l'hiver et en été 2017, au niveau des habitations les plus proches du site de toutes les communes concernées par le projet, afin de connaître précisément les niveaux sonores actuellement perçus par les habitants. Une fois l'implantation finalisée, une simulation du bruit des éoliennes est modélisée. Elle permet de vérifier que le projet respecte les niveaux sonores imposés par la réglementation, de jour comme de nuit. Au besoin, plusieurs solutions sont envisageables pour limiter l'impact sonore des éoliennes :

- Installation de dispositifs sur les pales, permettant de réduire le frottement avec l'air et diminuent le bruit (inspiré des ailes des rapaces se déplaçant sans bruit)
- Mise en place d'un plan de régulation, c'est-à-dire d'un ralentissement voire d'un arrêt programmé des éoliennes sur certains créneaux horaires et sous certaines conditions de vent



Mât de mesure

EDF Renewables



L'entretien des chemins utilisés pour accéder au parc est à la charge d'EDF Renewables : autant de dépenses en moins pour la commune ou l'association foncière. Et l'utilisation de ces chemins communaux est soumise au versement d'un loyer à la commune ou à l'association foncière : autant de ressources en plus.

Soutenir l'activité socio-économique locale

L'arrivée d'un parc éolien représente une opportunité pour le territoire sur plusieurs volets.

Une source d'activités nouvelles

- Dès aujourd'hui, plusieurs intervenants sont implantés localement
- Pendant la construction : des entreprises du territoire pourront répondre aux appels d'offres pour le chantier sans oublier que l'hôtellerie et la restauration locales bénéficient de l'activité induite par la présence des équipes

Une source de revenus pour les communes, via les taxes

Les collectivités locales concernées par le projet (Commune, Intercommunalité, Département et Région) perçoivent des impôts au titre de la fiscalité éolienne. Il s'agit des taxes suivantes :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Contribution économique territoriale (CET)
- Elle est composée de deux volets :
 - La Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) pour le bloc

communal (communes et communautés de communes), représentant la part principale des retombées fiscales (7340 € par Mégawatt installé en 2016).

Les mesures d'accompagnement, au bénéfice de votre qualité de vie

Il s'agit de mettre sur pied des mesures en lien avec l'arrivée du parc éolien et qui apportent une réponse à un besoin identifié localement. Dans le prolongement des travaux du comité de liaison, les temps d'information et d'échanges proposés dans le cadre de la concertation préalable seront l'occasion de les préciser ensemble. Concrètement, tout projet éolien doit proposer des mesures dites d'évitement des impacts, de réduction ou bien de compensation, pour des impacts environnementaux identifiés par les bureaux d'études relatifs par exemple à l'acoustique (mise en place de régulation des éoliennes), à l'écologie (oiseaux, chauves-souris, haies, etc.), au paysage (visibilité depuis des points de vue spécifiques, etc.) ou bien à tout autre sujet (agricole, hydrologie, etc.). Bien que la priorité soit donnée à l'évitement à la base de tout impact, il se peut que des mesures soient nécessaires (pour le cadre de vie, l'écologie ou le paysage par exemple).

Point de repère

Pour chaque éolienne d'une puissance de 3 MW installée dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Champagne, ce sont environ 24.000 € de retombées fiscales annuelles pour le bloc communal (intercommunalité et commune d'implantation)*.

Source : sur la base d'un rapport de l'INRA, étude AMORCÉ/ADEME de novembre 2016.

Parc éolien de la Plaine de Champagne



Les membres du Comité de liaison en plein travail

Pourquoi recueillir votre avis est important pour nous ?

L'équipe projet a constamment veillé à entretenir un dialogue constructif et transparent avec les acteurs locaux à toutes les étapes du projet. Aujourd'hui, munie d'un projet concret aux contours encore ouverts, elle le partage avec l'ensemble de la population afin de recueillir ses avis et propositions. La conviction est forte : cette concertation préalable garantira l'équilibre et la cohérence du projet.

De quoi la concertation est-elle le préalable ?

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le projet éolien de la Plaine de Champagne suit un long processus de développement afin de garantir les meilleures conditions d'implantation pour la population. Quand les priorités énoncées dans le cadre des études auront été considérées et les avis de la population pris en compte, EDF Renouvelables déposera un dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès de la Préfecture. Il revient alors au Préfet, à l'étude dudit dossier, d'autoriser la poursuite du projet. La concertation est donc préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès

des services de l'État, afin d'intégrer autant que possible les contributions du territoire pour aboutir au projet le plus adapté aux divers enjeux. Les marges de manœuvre sont réelles et les contributions de chacune et chacun permettront d'aboutir au meilleur projet pour le territoire.

Comment participer ?

Afin de favoriser la prise d'information et l'échange, la concertation préalable prévoit différentes modalités, ouvertes à toutes et à tous. Événement convivial pour toutes les générations, la Journée d'Information et de Concertation ouvre la concertation préalable. L'opportunité et les caractéristiques du projet seront présentées et le public pourra partager son

avis et participer aux réflexions sur les mesures d'accompagnement. Cet événement comportera de nombreux espaces interactifs et des ateliers ludiques et pédagogiques pour les enfants. Par ailleurs, les intervenants seront présents pour répondre à vos questions et des supports d'informations seront présentés et fournis (panneaux explicatifs, livres, etc.).

Dans un souci de proximité, des permanences seront organisées dans chaque commune directement concernée par le projet : Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montpreux et Semoine. L'équipe projet vous accueillera et se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes questions et recueillir vos avis, remarques et propositions.

Parc éolien
de la Plaine de
Champagne



La poursuite du dialogue au-delà de la phase de concertation

Une fois la concertation préalable achevée, l'équipe projet prendra en considération autant que possible les propositions et points d'attention soulevés par les participants pour finaliser le projet. À cet effet, un bilan sera réalisé et tenu à la disposition de tous.

En outre, après le dépôt de la demande d'autorisation, une enquête publique sera organisée par la Préfecture. Celle-ci sera l'occasion de revenir vers le public et recueillir son avis à propos du projet finalisé.

De son côté, l'équipe compte maintenir le dialogue avec les habitants, notamment à travers la poursuite des échanges avec le comité de liaison et les conseils municipaux. Différents formats sont envisageables, tant que la réflexion collective se poursuit. Le site Internet ouvert à l'occasion de la concertation préalable rassemble l'ensemble des informations relatives au projet et vous permet d'entrer en contact avec l'équipe en charge du projet éolien. Par ailleurs, au fil du projet, des lettres d'information rendront compte de l'actualité du projet.



Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



Une journée dédiée à l'information et la concertation, un cycle de permanences, un site internet dédié et un dossier

Découvrez le projet éolien de la Plaine de Champagne et participez à la concertation préalable organisée du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019

Posez vos questions ! Partagez vos propositions !

Participer à la transition énergétique, créer de l'emploi durable, bénéficier d'une source d'énergie inépuisable et propre, accompagner les projets locaux... Le projet éolien de la Plaine de Champagne propose de véritables opportunités pour le territoire.



Vous souhaitez échanger sur la trame d'implantation ?

Vous avez des propositions pour accompagner le projet localement ? Posez vos questions et donnez votre avis !

Comment ?

En participant :

- à la Journée d'Information et de Concertation le 1^{er} décembre à Connantray-Vaufrey (Salle municipale, 1 rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey - parking accessible côté Mairie et Nationale 4)
- aux temps d'échanges près de chez vous : le 6 décembre de 12h à 18h à Euvy, le 7 décembre de 10h à 17h à Semoine, le 17 décembre de 12h à 18h à Montpreux, le 9 janvier de 12h à 18h à Connantray-Vaufrey et le 10 janvier de 10h à 17h à Mailly-le-Camp.

En écrivant :

- à partir du formulaire dédié sur www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr,
- à l'adresse parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com,
- ou encore sur les registres dédiés dans les Mairies de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montpreux et Semoine.

POUR NOUS CONTACTER

✉ Une adresse postale
EDF Renewables
Suivi par Olivier Cochard
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

🗉 Vos interlocuteurs
Olivier Cochard, Chef de projet en charge du projet éolien de la Plaine de Champagne
Tél : + 33(0)1 40 90 25 46
E-mail : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com

Emmanuel Letourneux, animateur de la concertation préalable
Tél : + 33(0)6 15 13 24 26
E-mail : em@communicationsparticipatives.com
Ensemble Communications Participatives

Charles Florin, animateur de la concertation préalable
Tél : + 33(0)6 20 36 24 59
E-mail : chf@stratetect.fr
stratetect dialogue

🌐 Un site internet
www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr



Concertation - Information - Stratéject

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Disposé sur les panneaux d'affichage des mairies de chaque commune concernée (Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine) et sur le site internet en amont de la concertation ouverte aux habitants et constaté par huissier.

Parc éolien de la Plaine de Champagne
EDF EN France

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application des articles L. 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement, la société EDF EN France, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 500 000 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 434 689 915 01378, ayant son siège social à Cœur Défense, Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex, organise à son initiative une

concertation préalable relative au projet de parc éolien dit de la Plaine de Champagne situé sur les communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine, départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)

Le projet éolien de la Plaine de Champagne est un projet porté par EDF Renouvelables (filiale d'EDF pour les énergies renouvelables) en concertation avec les élus des communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine depuis 2015. En amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale prévu en 2019, le porteur de projet met en place une procédure de concertation préalable volontaire ouverte à tous, dans la continuité de la démarche de dialogue menée jusqu'à présent avec les représentants du territoire par le biais d'un comité de liaison.

La concertation préalable aura lieu pendant une durée de 51 jours, du samedi 1^{er} décembre 2018 au dimanche 20 janvier 2019 inclus, selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une grande journée d'information et de concertation ouverte à tous :
 - Le samedi 1^{er} décembre 2018, de 10h à 17h, en salle municipale de Connantray-Vaufrey (51230), 1, rue de l'Église
- Organisation de permanences d'information et de concertation dans chaque mairie, ouvertes à tous :
 - Le jeudi 6 décembre 2018, de 12h à 18h, en mairie de Euvy (51230)
 - Le vendredi 7 décembre 2018, de 10h à 17h, en mairie de Semoine (10700)
 - Le lundi 17 décembre 2018, de 12h à 18h, en mairie de Montépreux (51320)
 - Le mercredi 9 janvier 2019, de 12h à 18h, en mairie de Connantray-Vaufrey (51230)
 - Le jeudi 10 janvier 2019, de 10h à 17h, en mairie de Mailly-le-Camp (10230)

- Mise en place d'un site Internet dédié au projet, permettant de comprendre le projet, suivre la concertation et adresser ses observations : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr
- Mise en place d'une boîte mail pour permettre au public d'adresser ses observations à l'équipe projet : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com, en sus d'une adresse postale : EDF EN France – Développement Nord - Cœur Défense, Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex.
- Mise en place de boîtes aux questions dans les mairies
- Si les modalités de participation du public étaient amenées à évoluer, le public en serait informé via le site Internet du projet : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr

Le public peut consulter le document décrivant les objectifs et caractéristiques principales du projet ainsi que les modalités de la concertation préalable envisagées dans les mairies de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. Ces communes appartiennent en effet au périmètre de concertation préalable du projet.

Le document de présentation du projet est également mis à disposition sur le site Internet du projet : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr

Un bilan de cette concertation sera rendu public et la société EDF EN France indiquera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'elle tire de la concertation.

ORIFLAMME

Disposé à l'entrée de la salle municipale de Connantray-Vaufrey lors de la Journée de Concertation et d'Information du 1^{er}/12/2018 et lors des 5 permanences en Mairies (12/2018-01/2019).



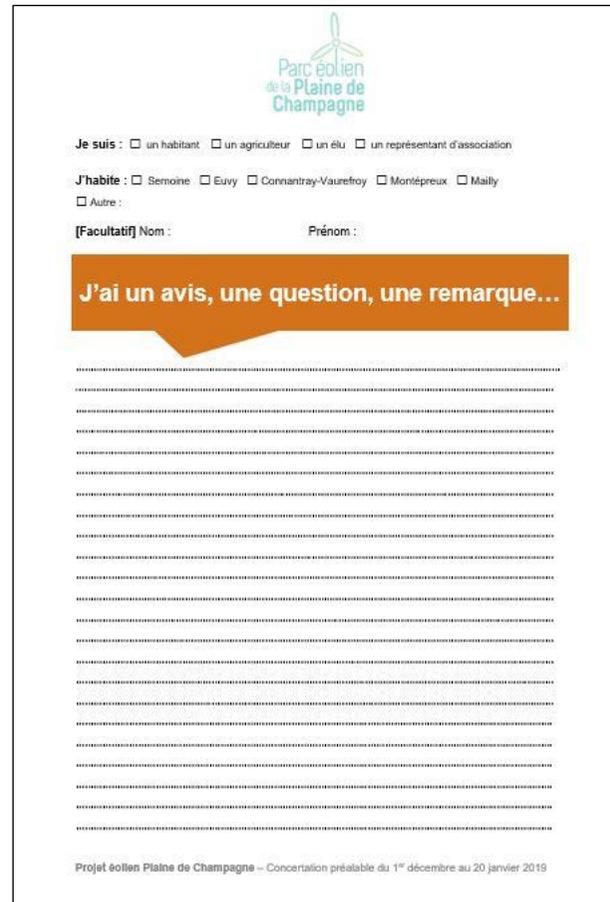
BOITE A IDEES ET SUPPORTS D'INFORMATION (DOCP, ADEME, etc.)

Mise à disposition de tous dans la salle municipale de Connantray-Vaufrey lors de la Journée de Concertation et d'Information du 1^{er}/12/2018 et lors des 5 permanences en Mairies (12/2018-01/2019).



FEUILLES DE CONTRIBUTION

Mise à disposition de tous dans la salle municipale de Connantray-Vaufrey lors de la Journée de Concertation et d'Information du 1^{er}/12/2018 et lors des 5 permanences en Mairies (12/2018-01/2019).



Le document est une feuille de contribution pour le Parc éolien de la Plaine de Champagne. Il est encadré et contient les éléments suivants :

- Logo "Parc éolien de la Plaine de Champagne" en haut à gauche.
- Section "Je suis :" avec quatre cases à cocher : un habitant, un agriculteur, un élu, un représentant d'association.
- Section "J'habite :" avec cinq cases à cocher : Semoine, Euvy, Connantray-Vaufrey, Montépreux, Maily.
- Section "Autre :" avec une case à cocher vide.
- Section "[Facultatif] Nom :" et "Prénom :".
- Un bandeau orange avec le texte "J'ai un avis, une question, une remarque...".
- Une zone de texte avec des lignes horizontales pointillées pour écrire.
- En bas, le texte "Projet éolien Plaine de Champagne - Concertation préalable du 1^{er} décembre au 20 janvier 2019".

LETTRE D'INFORMATION

Distribuée dans chaque boîte aux lettres par ADECCO le 16 novembre 2018 à Connantray-Vaufrey, Euvy, Montépreux et Semoine, et déposée en plusieurs exemplaires en mairie de Mailly-le-Camp ; mise à disposition lors de la Journée de Concertation et d'Information du 1^{er}/12/2018 et lors des 5 permanences en Mairies (12/2018-01/2019).

À la découverte du projet éolien de la Plaine de Champagne

**Semoine, Euvy, Connantray-Vaufrey,
Montépreux, Mailly-le-Camp**

**Parc éolien
de la Plaine de
Champagne**

Grande journée d'information et de concertation

Le samedi 1^{er} décembre 2018 de 10h à 17h

- Exposition, discussions, espaces interactifs, ateliers pour les enfants...
- Salle municipale de Connantray-Vaufrey
1, rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey
Parking accessible côté Mairie et Nationale 4
- Accès libre

Vous êtes un producteur local et souhaitez profiter de l'événement pour exposer vos produits ? Contactez-nous vite aux coordonnées au dos.

Découvrez le projet

Où est le projet ? Comment est-il conçu et par qui ?
Comment fonctionne une éolienne ? Combien d'électricité produit-elle ?
Où seraient les éoliennes du projet de la Plaine de Champagne ?
Quelles sont les opportunités pour le territoire ?

Venez rencontrer les équipes d'EDF Renouvelables qui répondront à vos interrogations et venez échanger avec des élus locaux, des responsables associatifs et des agriculteurs de votre territoire qui ont contribué aux réflexions sur le projet.

Posez vos questions et exprimez vos idées : votre expérience du territoire est précieuse pour enrichir le projet et le faire évoluer.
Rendez-vous avec nous à la manière dont ce projet peut bénéficier au mieux à votre commune.

"La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire"

CLAUDE MAIREAUX
Nature & Avenir
membre FNE,
membre du comité de liaison
du projet Plaine de Champagne



« Depuis l'origine, le projet a été conçu en relation avec les représentants du territoire. Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre la conception du projet avec l'ensemble des habitants, et c'est pourquoi nous proposons à chacune et chacun d'entre vous de venir vous informer, discuter, et contribuer aux réflexions sur le projet.

Riverains curieux du projet, citoyens intéressés par les initiatives collectives, je vous invite à participer aux événements organisés. Venez nombreux ! »

OLIVIER COCHARD
Chef de projet EDF Renouvelables
en charge du projet éolien
de la Plaine de Champagne

D'autres rendez-vous pour participer à la concertation :

- Un dossier de concertation du projet Plaine de Champagne est disponible dans votre mairie, ainsi qu'une boîte à idées pour vous permettre de proposer questions et suggestions;
- Des permanences de concertation seront organisées en décembre et janvier dans chaque commune concernée par le projet pour vous permettre de rencontrer nos équipes.



Ateliers pour les enfants

La Maison de la Nature proposera des ateliers ludiques et pédagogiques pour les enfants : maquettes d'éoliennes, etc.

Pour tout renseignement, nous restons à votre disposition :
- sur le site Internet du projet : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr
- par e-mail : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com
- par téléphone : 01 40 90 25 46



Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



GRANDS PANNEAUX D'INFORMATION

Disposés à la vue de tous dans la salle municipale de Connantray-Vaufrey lors de la Journée de Concertation et d'Information du 1^{er}/12/2018 et lors des 5 permanences en Mairies (12/2018-01/2019).

À quoi le projet va-t-il ressembler ?

Le projet éolien de la Plaine de Champagne est localisé au sud de la Marne et au nord de l'Aube, au cœur de la plaine champenoise. Cinq communes sont directement concernées : Connantray-Vaufrey, Ewy, Mailly-le-Camp, Montéproux et Semoline. Plutôt que de faire cinq petits projets distincts sur chacune des communes, il a été décidé de penser en termes d'aménagement global. Le vaste territoire concerné (plaine agricole d'environ 4 km de long sur 4 km de large) présente un potentiel de 26 éoliennes d'une puissance d'environ 3 Mégawatts (MW) chacune. L'électricité d'origine renouvelable produite pourrait couvrir les besoins de 75 000 habitants environ*.

La zone d'étude initiale

Les différents enjeux étudiés pour définir la trame d'implantation

La trame d'implantation des éoliennes

Le porteur du projet : EDF Renouvelables

spécialiste dans les énergies renouvelables, cette entreprise française porte le projet éolien de la Plaine de Champagne. À ce titre, elle a engagé le projet, en prenant ses conseils les préavis réglementaires, les permis, les autorisations nécessaires et les constructions de bornes, etc. Ainsi, l'entreprise dispose d'un site dédié (à la fois pour toutes les étapes de la vie des parcs éoliens : construction, exploitation, maintenance et démantèlement des installations).

Les prochaines étapes

Décembre 2018 - Janvier 2019	Début 2019	2019	2020	À partir de 2021
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la zone d'étude initiale.	- Achèvement de l'étude de faisabilité technique et économique.	- Réalisation de l'étude de faisabilité économique et sociale.	- Réalisation de l'étude de faisabilité environnementale et paysagère.	- Réalisation de l'étude de faisabilité globale et de la demande de permis de construire.

« Savez-vous où les éoliennes seraient raccordées ? »

Habitant de Connantray-Vaufrey

La participation du public



EDF Renouvelables vous présente le projet éolien de la Plaine de Champagne localisé sur les communes de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montéproux et Semolne, élaboré depuis 2015 en concertation avec les représentants du territoire. Venez découvrir ce projet, vous informer et contribuer aux réflexions!

La concertation préalable, de quoi s'agit-il ?

C'est aujourd'hui à votre tour de partager avec nous vos avis et vos propositions! Menier une concertation élargie avec l'ensemble des habitants, lorsqu'il existe encore des possibilités d'ajustement du projet et de conception des mesures évolutives, est la façon la plus efficace d'aboutir à un projet équilibré et cohérent avec les spécificités du territoire!

Quand et comment participer ?

La journée d'information et de concertation

- samedi 10 décembre de 10h à 18h à Connantray-Vaufrey (salle municipale, 1 rue de l'église 51240 Connantray-Vaufrey)
- samedi 10 décembre de 10h à 18h à Euvy (salle municipale, 1 rue de l'église 51240 Euvy)
- samedi 10 décembre de 10h à 18h à Mailly-le-Camp (salle municipale, 1 rue de l'église 51240 Mailly-le-Camp)
- samedi 10 décembre de 10h à 18h à Montéproux (salle municipale, 1 rue de l'église 51240 Montéproux)
- samedi 10 décembre de 10h à 18h à Semolne (salle municipale, 1 rue de l'église 51240 Semolne)

Les permanences

- mardi 13 décembre de 10h à 18h à Connantray-Vaufrey
- mardi 13 décembre de 10h à 18h à Euvy
- mardi 13 décembre de 10h à 18h à Mailly-le-Camp
- mardi 13 décembre de 10h à 18h à Montéproux
- mardi 13 décembre de 10h à 18h à Semolne

Les permanences se tiennent le mardi de 10h à 18h à Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montéproux et Semolne. Elles ont lieu à la mairie de chaque commune. Elles sont destinées à recevoir les habitants qui souhaitent participer au projet. Elles sont destinées à recevoir les habitants qui souhaitent participer au projet. Elles sont destinées à recevoir les habitants qui souhaitent participer au projet.

Les échanges menés jusqu'à présent

En 2015, une concertation a permis de définir la zone et recueillir les besoins des habitants de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montéproux et Semolne. Par la suite, des réunions régulières ont permis d'élaborer le projet éolien de la Plaine de Champagne. En 2016, le comité de liaison a été créé. Il a pour mission de faciliter les échanges entre les habitants et EDF Renouvelables. En 2017, le comité de liaison a organisé plusieurs réunions publiques et ateliers de concertation. En 2018, le comité de liaison a organisé une concertation préalable ouverte à tous les habitants. En 2019, le comité de liaison a organisé une concertation préalable ouverte à tous les habitants.

« La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire »

Claude Malreaux, Maire à Euvy (membre FME), membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne

COMMENT VOUS SONT-ILS PRÉSENTÉS ?
Une fois la concertation préalable achevée, l'équipe projet présente au conseil municipal les propositions de projet. Le conseil municipal se prononce sur la faisabilité et la disposition de terrain. Ensuite, les habitants sont invités à participer à la concertation préalable.



Les travaux réalisés avec le comité de liaison



Le comité de liaison réunit des représentants et fins connaisseurs du territoire: des maires et élus des 5 communes concernées, des agriculteurs, des représentants d'associations foncières, de protection de la nature, de chasse, et des riverains. Il s'est réuni à plusieurs reprises, pour discuter avec l'équipe d'EDF Renouvelables des aspects les plus importants du projet éolien.

« Les membres du comité de liaison connaissent très bien leur territoire »

Membre de la Chambre d'Agriculture et du comité de liaison



Décembre 2016
Le territoire
Le comité de liaison a réuni avec l'équipe d'EDF Renouvelables au sein du comité de liaison, en prenant notamment en compte la distance aux routes, aux habitations, aux zones habitées, aux réseaux électriques et de télécommunication, et aux circuits aériens. Une zone d'implantation a ainsi pu être partagée et définie.



Mars 2017
La trame d'implantation
Une première version de la trame d'implantation a été partagée par l'équipe projet et co-construite avec le comité de liaison afin d'aboutir à une trame d'implantation à la fois adaptée au potentiel du territoire et aux enjeux et spécificités des villages concernés.



Novembre 2017
Les mesures liées au projet
Les membres du comité de liaison ont développé ensemble des propositions pour que le projet éolien offre les meilleures opportunités au territoire (emploi, patrimoine, tourisme, écologie, chasse, développement local, activités, agriculture).



Fin novembre 2017
Point d'étape avec les conseils municipaux
L'état d'avancement du projet et les travaux menés en comité de liaison ont été présentés devant les conseils municipaux des cinq communes réunis. Les différents retours des conseils municipaux suite à cette réunion sont venus nourrir les réflexions sur le projet et aider à sa conception.

Juillet 2018
Préparer la concertation préalable
Les membres du comité de liaison ont participé à la concertation de concertation préalable ouverte à tous les habitants. Ils ont aussi choisi le nom définitif du projet: « Parc éolien de la Plaine de Champagne » (le projet dit « Génomène auparavant « Entre-Aube-à-Meuse »).

Décembre 2018 - Janvier 2019
Concertation préalable
Le comité de liaison participe à la concertation préalable.

Les enjeux et études du projet

Parc éolien de la Plaine de Champagne

Après avoir validé le potentiel éolien du territoire et obtenu l'accord des élus pour la poursuite des études, EDF Renouvelables a mandaté divers experts pour étudier le territoire. Identifier ses enjeux et intégrer ces éléments dans la conception du projet. Accompagné de bureaux d'études, EDF Renouvelables conçoit le projet éolien le plus adapté au territoire en appliquant une logique d'« éviter – réduire – compenser » les impacts éventuels à l'aide de différents types de mesures.

« EDF a pris en compte le mode d'exploitation des agriculteurs, notamment s'ils avaient des systèmes d'irrigation [...] pour implanter les machines »
Francis Besnard, maire de Fresnay-l'Évêque (28), commune concernée par un parc éolien EDF Renouvelables

ABES
Bureau d'études français, avec l'appui de plus de 10 ans d'expertise sur plus de 100 projets et à ce titre le premier pilote de l'habitat d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

- Le paysage et le cadre de vie**
Validé par le bureau d'études ABES, l'environnement, l'étude comprend des préconisations en vue d'une future installation paysagère, elle comprend également la réalisation de photographies illustrées par le bureau d'études spécialisé en ce domaine, qui a réalisé plus de 30 prises de vue dans un rayon de 30 km.
- L'environnement**
La carte (centre d'études et de recherches appliquées, local à noter, a émis le potentiel de site de point de vue écologique, place à une zone d'habitat de terrain de l'agriculture, des champs-sol, des habitats diversifiés, etc. En conséquence, afin de mesurer le réel impact de l'installation, il est possible d'effectuer des mesures de suivi de la biodiversité, grâce à ces inventaires, le centre émet une liste de recommandations afin de respecter l'écosystème local.
- Le bruit**
Les mesures ont été réalisées lors de deux sessions, à l'échelle de 300 m, après deux dizaines d'installations proches de sites, dans tous les villages concernés. Pour évaluer une modification accrue du futur trafic des véhicules, les niveaux de bruit mesurés sur site ont été associés aux niveaux de circulation de véhicules mesurés sur un site de mesure. Grâce à ces études, et grâce au bilan d'études sonore, permettra à terme de modifier le tracé et d'adapter le fonctionnement des véhicules pour respecter les seuils fixés par la réglementation relative aux niveaux sonores.
- L'agriculture et les eaux**
Afin de préserver l'activité agricole, renforcer l'usage du projet sur l'économie agricole afin de proposer le cas échéant des mesures adaptées, un cahier des charges a été établi les impacts sur les réseaux hydrauliques, les sagespays agricoles et les zones humides.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
Le projet éolien peut également être une source d'opportunités pour le territoire par la mise en place de mesures d'accompagnement. Adéquates aux enjeux du projet et impliquées par la volonté de l'habitat et par ceux à l'habitat de la collectivité locale, leur conception de mesures doit permettre d'améliorer la vie du territoire, mesurer les bénéfices.

L'opportunité du projet

Parc éolien de la Plaine de Champagne

La région Grand-Est est la première région éolienne de France (3070 MW de capacité en 2017). Plus de 1300 emplois sont d'ailleurs consacrés à cette filière dans la région. L'éolien est une énergie d'avenir. Face aux enjeux climatiques et à l'épuisement des ressources fossiles, de nombreux pays ont engagé des politiques accélérant le développement des énergies renouvelables. À l'échelle mondiale, l'accord COP21 conclu à Paris fin 2015 est porteur d'espoir dans la lutte contre le réchauffement climatique. En France, l'objectif est de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030 (Loi de transition énergétique pour la croissance verte - 2015).

La construction d'un avenir durable se fait également à l'échelle de votre commune! EDF Renouvelables vous accompagne pour valoriser une ressource naturelle locale, le vent, source de multiples bénéfices pour les habitants.

Et pour le territoire ?
Pour aboutir à un projet équilibré et cohérent avec les spécificités du territoire, c'est aujourd'hui à votre tour de partager avec nous vos avis et vos propositions !

Une source d'activités nouvelles
Dès aujourd'hui, plusieurs interventions sont implémentées localement. Pendant la construction, des entreprises de bureaux peuvent répondre aux appels d'offres pour le chantier sans oublier que l'habitat et la localisation locale bénéficient de l'accès au site par la présence des équipes.

Une source de revenus pour les communes, via les taxes
Les collectivités locales concernées par le projet (communes, intercommunalité, département et région) perçoivent des impôts au titre de la fiscalité locale.

Les mesures d'accompagnement au bénéfice de votre qualité de vie
Notre projet éolien doit proposer des mesures d'accompagnement des impacts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des impacts environnementaux identifiés par les bureaux d'études relatifs par exemple à l'agriculture (notamment la présence des bétailiers), à l'agriculture (maraîchage, élevage, etc.) mais que la période soit dédiée à l'habitat et la zone de l'habitat. Il est ainsi que des mesures soient mises en œuvre pour la culture de vin, l'agriculture ou le paysage par exemple. Ces mesures peuvent s'inscrire en complément des mesures locales identifiées par les élus et les habitants, ainsi que le prolongement des travaux menés en matière de habitat, la construction est l'occasion de réfléchir à ces mesures.

Quelques idées de mesures imaginées par le comité de liaison

- POINT DE REPÈRE**
Pour chaque session d'une présence de 10 à 15 minutes dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Champagne, les bureaux d'études ABES ont travaillé avec les communes pour identifier les enjeux et les besoins de l'habitat local.
- renforcer l'activité agricole des zones et "casse-voies"
- soutenir l'habitat local
- créer "maisons des éoliennes" et être en place d'un événement annuel pour mettre en avant le territoire
- réhabiliter les zones communales et les chemins

EDF Renouvelables est la filiale française de EDF Energy, filiale de EDF Group, filiale de EDF.

MESSAGE DU CHEF DE PROJET

Invitation adressée aux habitants le 3 janvier 2019 dans toutes les boîtes aux lettres de Connantray-Vaufrey, Euvy, Semoine et Montépreux et en Mairie et dans les commerces de Mailly-le-Camp. Document distribué grâce à l'aimable appui de deux membres du comité de liaison.

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019 !

Depuis le 1^{er}/12/2018, EDF Renouvelables organise des réunions d'information et de concertation sur le projet de parc éolien de la Plaine de Champagne.

Si vous n'avez pu participer jusque-là, il est encore temps de venir nous rencontrer !

Suite aux journées faites à Euvy, Semoine, Montépreux et Connantray-Vaufrey, les prochaines dates seront :

- mercredi 9 janvier 2019 à Connantray-Vaufrey (12h - 18h),
- jeudi 10 janvier 2019 à Mailly-le-Camp (10h - 17h).

Ces temps d'échanges vous permettront :

- ✓ de vous informer sur ce projet éolien en cours de développement,
- ✓ d'obtenir des réponses à vos questions,
- ✓ de contribuer aux réflexions sur le projet (enjeux locaux, emplacements des éoliennes, retombées pour la commune, mesures environnementales etc.).

Vous pouvez également vous informer sur le projet grâce au site internet www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr et nous contacter à l'adresse parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com ou par téléphone au 01 40 90 25 46.

Au plaisir de vous rencontrer !

Olivier COCHARD – *Chef de projets*
EDF Renouvelables



Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



TABLEAU DES CONTRIBUTIONS (EXTRAIT)

Présentation (extrait anonymisé) du tableau de récollection des contributions émises lors de la concertation ouverte aux habitants tenu par l'équipe projet

Projet éolien Plaine de Champagne // Concertation règlementaire // CONTRIBUTIONS								
Trame = TRA / Mesures = MES / Foncier = FON / Eolien = EOL / Impacts = IMP / Retombées = RET / Concertation = CON / Planning = PLA								
	date	qui	d'où	fonction	contribution	thématique	reference	observation
CONNANTRAY-VAUREFROY								
49	09/01/19	██████████	Connantray V	Propriétaire	Représentent Mme ██████████ propriétaire (la mère) et Mme ██████████ (exploitante)... Souhaitent savoir si leurs terrains seront concernés / impactés par le projet éolien (éolienne, survols, chemins, passages de cables, etc...)	FON	O. Cochard	Les parcelles sur Semoine ██████████ ne seront pas concernées par le projet. Sur Montépreux la parcelle ██████████ ne devrait pas être concernée non plus. Toutefois, O. Cochard précise que dans le cas contraire, il reviendrait à la fois vers le propriétaire et vers l'exploitant.
50	09/01/19	██████████	Connantray V	Propriétaire	Questions sur les prochaines étapes du projet (dossier de demande d'autorisation, commissaire enquêteur, travaux, etc...)	PLA	O. Cochard	
51	09/01/19	██████████	Connantray V	Propriétaire	Questions sur le type d'éoliennes (caractéristiques, puissance, hauteur) des machines	TRA	O. Cochard	
52	09/01/19	██████████	Connantray V	Propriétaire	Demande de précision sur les modalités éventuelles d'information pour la suite du projet.	CON	O. Cochard	O. Cochard précise que les propriétaires et exploitants resteront informés de toutes les démarches qui concerneraient leurs terrains.
53	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Propriétaire à Connantray-Vaufrey, souhaite s'informer de manière générale sur le projet.	FON	O. Cochard	O. Cochard explique l'ensemble de la dynamique du projet et son état de développement actuel (études, mat de mesure, etc...)
54	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Demande des explications sur certains points de la Trame d'implantation (par curiosité car il est favorable à l'éolien)	TRA	O. Cochard	
55	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Demande des explications sur la démarche de concertation, pour mieux comprendre pourquoi ce projet fait l'objet de tant d'échanges avec le public.	CON	O. Cochard	
56	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Demande des précisions sur la durée de vie du Parc éolien et sur la puissance des futures machines	EOL	O. Cochard	
57	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Pose des questions sur le potentiel éolien et sur le "gisement" en vent du site.	RET	O. Cochard	O. Cochard évoque un facteur de charge de 23%
58	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Demande quelles seront les prochaines étapes	PLA	O. Cochard	
59	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Questions sur le raccordement au réseau, et pourquoi ne pas se raccorder aux postes de raccordement existants	TRA	O. Cochard	O. Cochard évoque la saturation des postes actuels et l'intérêt de se raccorder à un nouveau poste Faux-Frenay
60	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Souhaite poursuivre le dialogue concernant la machine qui pose question face à la Ferme de l'Espérance. Le Conseil Municipal de Montépreux souhaite maintenir une distance de 1200 mètres	TRA	O. Cochard	O. Cochard confirme avoir bien pris en compte la position de M. ██████████ et du Conseil Municipal. Evoque la possibilité de mettre en place de mesures paysagères permettant d'atténuer les vues vers les éoliennes concernées. Mais à ce stade aucune solution n'a été jugée satisfaisante par M. ██████████.
61	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Evoque un haie qu'il compte implanter en relation avec un autre projet éolien porté par ██████████	MES	O. Cochard	
62	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire				
63	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Demande des précisions sur l'usage des chemins en relation avec le projet, et sur le déroulement des futurs travaux (██████████ est Président de l'Association Foncière)	TRA	O. Cochard	
64	09/01/19	██████████	Connantray V	C. Liaison	Question sur la durée de vie du parc : "20 ans et après?"	EOL		
65	09/01/19	██████████	Connantray V	C. Liaison	Question sur la matière dont sont constituées les pales			
66	09/01/19	██████████	Montépreux	Propriétaire	Question sur la fréquence des opérations de maintenance tout au long de la vie d'une éolienne	EOL	O. Cochard	
67	09/01/19	██████████	Marne Nature Er	Comité Liaison	Discussion sur les fondations (composition, technique, profondeur, surface). M. ██████████ se présente comme "expert écologie du groupe de pilotage"	EOL	O. Cochard	